La marche des Afghans - © Bertrand Vandeloise

rapport annuel 2013

CIRÉ

coordination et initiatives
pour réfugiés et étrangers

Sommaire

CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers 4

Préambule 8

Politiques migratoires : agir en commun pour le respect des droits des migrants 10

Séjour : garantir les droits des familles et des personnes victimes de violences ou gravement malades 14

Accueil des demandeurs d'asile : un système qui se réorganise 18

Structure d'accueil : garantir un accueil de qualité dans un contexte de fermeture 24

Protection : défendre le droit à une procédure d'asile de qualité 28

Roms : focus sur les familles migrantes en errance 34

Intégration : l'accueil des primo-arrivants, une question toujours au cœur de l'actualité 36

Bureau d'accueil des primo-arrivants : informer, rencontrer, échanger, se comprendre 40

SHARE : le Forum des migrants 43

Logement : soutenir l'acquisition par des projets collectifs et solidaires 44

L'école: diversifier les modes d'apprentissage du français 48

Travail, équivalences et formations: accompagner les migrants dans leurs projets professionnels 52

Enfermement et expulsions : renforcer les visites en centres fermés et l'aide juridique 56

Accueillir, informer et orienter les migrants 60

La « COM » sous toutes ses formes 63

« La migration fait partie de l'ADN de l'être humain. Les hommes se déplacent depuis des centaines de milliers d'années. Nous sommes tous des enfants, petits-enfants, arrière-petits enfants de migrants ».

François Crépeau, Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme des migrants

CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile, à la reconnaissance des réfugiés, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étrangers et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

La réflexion et l'action politique

En 2013, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en six thématiques aux objectifs spécifiques :

- **« Politiques migratoires »** : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'Homme.
- **« Séjour »** : défendre une politique de séjour et un droit au regroupement familial de qualité.
- **« Accueil des demandeurs d'asile et retour volontaire »**: défendre une politique d'accueil et de retour de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile.
- **« Asile et protection »** : défendre et promouvoir une politique de protection belge et internationale de qualité.
- **« Intégration »** : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- **« Enfermement et expulsions »** : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.

Chaque thématique est pilotée par un expert politique. Cet expert mène le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

Les services aux publics

Le CIRÉ assure également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- Le service **« Accueil général »** informe et oriente les publics (étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- Le service **« Accueil des demandeurs d'asile »** coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- Le service **« Travail, équivalences et formations »** aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.
- Le service **« Logement »** aide les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable.
- **L'école** assure des cours de français langue étrangère pour les réfugiés et les étrangers.

L'organisation interne au CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La direction de l'association est composée d'une direction générale, d'une direction adjointe et d'une direction administrative. Le service administratif s'occupe de la gestion de l'association.

Le service « Communication et sensibilisation » met en œuvre les activités d'information et de communication de l'association (sensibilisation, campagnes, relations avec les médias, publications, interventions lors de débats et conférences, animations...).

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le Conseil d'administration fait fonction de commission politique : la plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le Bureau se réunit avant chaque Conseil d'administration, pour aborder les questions administratives, financières ou institutionnelles qui doivent être traitées.

Le CIRÉ en 2013, c'est une équipe de 42 salariés (36,2 ETP) et 5 volontaires. Un total de 47 personnes pour assurer les missions et la gestion de l'association.

Les organisations membres du CIRÉ

	Membre de l'AG	Membre du CA
Aide aux personnes déplacées (APD)	●	●
Amnesty international	●	●
Association pour la défense du droit des étrangers (ADDE)	●	●
Cap migrants	●	
Caritas international	●	●
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	●	●
Centre social protestant (CSP)	●	●
Convivium	●	●
Croix-Rouge francophone de Belgique	●	
CSC Bxl-Hal-Vilvorde	●	●
CSC Nationale	●	●
Équipes populaires	●	
FGTB Bruxelles	●	●
Interrégionale wallonne FGTB	●	●
Jesuit refugee service-Belgium (JRS)	●	●
Justice et paix	●	
Médecins du Monde	●	●
Mentor-escale	●	●
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)	●	
Mouvement ouvrier chrétien (MOC)	●	●
Présence et action culturelles (PAC)	●	●
Point d'appui	●	
Service social de Solidarité socialiste (SESO)	●	●
Service social juif (SSJ)	●	

Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes :

- Fabrice Epis
- Serge Noël
- France Blanmailland (Présidente du Conseil d'administration depuis juin 2012)

Le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR) est invité permanent à l'Assemblée générale comme au Conseil d'administration du CIRÉ.

Le Bureau est composé de :

- France Blanmailland, Présidente
- Marcel Étienne et Véronique Oruba, Vice-Présidents
- Françoise Visée, Trésorière
- Florence Lobert, Secrétaire

Le CIRÉ est membre des organisations suivantes:

- Alter Summit
- Centre national de coopération au développement (CNCD)
- Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR)
- Community Landtrust Bruxelles
- Migreurop
- Platform for international cooperation on undocumented migrants (PICUM)
- Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- SHARE

Il est également invité permanent à la Plateforme Mineurs en exil.

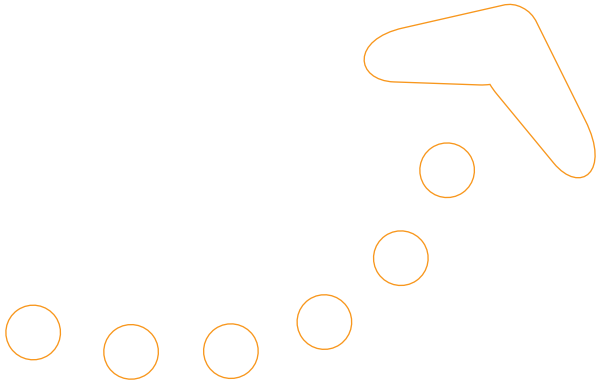

Le CIRÉ

Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Préambule

2013, au niveau fédéral et européen : une vision politique étriquée et protectionniste qui se développe aux dépens des droits fondamentaux des migrants...

Un étau se resserre petit à petit autour des questions d'asile et d'immigration : il est la conséquence d'une vision politique de plus en plus restrictive en matière d'accueil des demandeurs d'asile, d'accès à la protection, au regroupement familial...

Et cette vision politique étriquée semble être partagée globalement par toutes les formations politiques au gouvernement.

Elle est basée centralement sur un souci de protectionnisme et d'économie mais nous pensons qu'elle va à contresens de l'histoire et qu'elle se fait, entre autres, aux dépens des droits fondamentaux des migrants - les migrants n'étant pourtant pas une catégorie de « sous-hommes » dont on peut régler les droits à géométrie variable en fonction de paramètres économiques qui prédomineraient.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Une partie de l'explication provient probablement d'un changement institutionnel.

Il s'est produit un changement d'importance au cours de cette législature qui est passé relativement inaperçu et qui a pourtant eu d'importantes conséquences : la recomposition des fonctions « accueil des demandeurs d'asile - séjour - migration - aide sociale » sous l'autorité d'une même responsable politique ! Jusque là, l'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration sociale étaient aux mains d'un responsable politique quand le séjour et la protection étaient aux mains d'un autre responsable... Il n'y avait donc pas réellement de cohérence, de continuité et de transmission d'informations entre les différentes administrations et leurs bases de données : l'Office des étrangers ne savait pas qui était débouté de sa procédure d'asile et qui résidait où ; de même, il n'avait pas les informations des CPAS permettant de « tracer » les citoyens de l'Union européenne qui émargent à l'aide sociale.

Aujourd'hui, ces connexions sont établies mais cette « cohérence » n'est hélas mise qu'au service du renforcement du contrôle, de la lutte contre les abus, de la facilitation des arrestations, des enfermements et des expulsions...

C'est donc une autre vision de la politique migratoire que nous tentons d'élaborer avec nos partenaires et d'insuffler au grand public et aux responsables politiques: une vision plus ambitieuse - et donc plus efficace, en ce qu'elle ne tenterait pas, vainement et à grands frais, d'endiguer un besoin de mobilité profondément ancré dans la nature humaine -, plus porteuse de justice sociale (ici et là-bas) et d'humanité.

Mais dans l'intervalle, les droits humains ne sont régulièrement pas respectés, alors qu'ils découlent de textes nationaux, européens ou internationaux. La libre circulation dans l'espace européen entraîne une forme de mobilité sans droits, qui, couplée à la circulation des migrants non-européens, crée des situations d'extrême précarité et d'errance. Dans ce contexte, l'accès aux droits sociaux (l'accès à l'aide médicale, par exemple) se dégrade et la situation des enfants est particulièrement préoccupante.

De plus, la politique nationale ne saurait se cacher derrière les textes européens. Le droit d'asile européen vient d'être entièrement réformé, avec une refonte des directives en matière d'accueil, de définition de la qualité de réfugié et de procédures d'asile ainsi que du règlement « Dublin » qui définit les règles de répartition des demandeurs d'asile en Europe. Si cette refonte ne change pas les dispositifs en profondeur, il nous parait absolument nécessaire d'exercer une vigilance pour que la transposition de ces directives en droit belge soit respectueuse des principes internationaux et ne consolide pas un peu plus les principes de l'Europe forteresse.

Enfin, Il nous paraît nécessaire de changer la « manière belge » d'aborder les visas. Nous ne pensons pas ici en premier lieu à la façon dont sont traitées l'ensemble des demandes de séjour formées à l'étranger, mais bien à celles que nous regardons comme a priori suspectes : les demandes de visas de tourisme ou de court séjour. Les consulats belges sont, à cet égard, de véritables avant-postes d'une Belgique forteresse dont le traitement bureaucratique et hostile de la moindre demande de visa pour une conférence, un voyage, la participation à une activité culturelle est sans égal chez la majorité de nos voisins européens.

Comment espérer avancer dans une politique d'ouverture, d'échange, de respect des droits si nous ne commençons pas par permettre aux autres de bouger comme nous trouvons normal de le faire nous-mêmes ?

Et au niveau régional et communautaire : des défis dont la Belgique n'a toujours pas l'air de prendre toute la mesure...

S'il est une question qui s'est régulièrement invitée dans le débat politique et dans les medias pendant cette législature (et en 2013), c'est bien celle de l'intégration des populations étrangères. Cette intégration est effectivement un enjeu de taille au vu de l'ampleur de la présence des personnes étrangères récemment arrivées sur le territoire - plus particulièrement à Bruxelles et dans les autres grandes villes wallonnes - mais aussi des personnes d'origine étrangère n'ayant pas encore trouvé d'intégration satisfaisante sur le territoire notamment parce que la mesure de ce qu'il fallait mettre en place pour leur assurer plus d'égalité d'accès aux droits et de participation effective à notre société n'a pas été prise.

C'est également le constat qui ressort clairement du Migrant Integration Policy Index (MIPEX), qui classe la Belgique en 17e position sur l'indicateur « accès au marché du travail ».

Par souci d'égalité ou, plus pragmatiquement, de cohésion sociale et de participation socio-économique, une priorité doit donc être accordée à la mise en place / au renfort / à la transformation de politiques destinées à soutenir l'intégration.

À la veille des importantes réformes institutionnelles et du transfert de nombreuses compétences qui se préparent, cette question doit certainement être mise au cœur des préoccupations politiques.

Mais produire plus d'« intégration » ne dépend pas que des programmes de cohésion sociale financés par les Régions et Communautés. Les fondements reposent largement sur leur capacité à mettre en place au minimum les conditions de la réussite scolaire des jeunes d'origine étrangère/étrangers et les conditions de leur participation plus large au marché de l'emploi.

Si rien n'est fait de significatif dans ces domaines, alors l'exclusion, la rancœur et la non-participation se développent et les programmes de cohésion sociale peuvent juste tenter de gérer les fortes tensions sociales que cela génère inévitablement.

Voilà pour notre - brève - appréciation du contexte politique de cette législature finissante et de cette année 2013.

Vous trouverez ci-après une synthèse de ce que le CIRÉ a réalisé durant 2013, sur le plan politique comme au travers de ses services, d'initiative ou en réaction à ce qui s'est décidé sur le plan politique.

Et vous rappeler, s'il le fallait encore, que la richesse du CIRÉ tient beaucoup à la qualité de la réflexion politique qui s'y mène mensuellement avec ses organisations membres.

Bonne lecture !

Fred Mawet, Directrice du CIRÉ

Politiques migratoires : agir en commun pour le respect des droits des migrants

En 2013, l'action du CIRÉ en matière de politiques migratoires s'est essentiellement centrée autour de trois axes: la défense du droit des travailleurs migrants en séjour irrégulier ou précaire, la contribution à l'émergence de coalitions larges et la campagne Frontexit.

Droit du travail

Travailleurs en séjour irrégulier

Plusieurs obstacles de taille s'opposent à l'application du droit du travail aux travailleurs en séjour irrégulier ou précaire. Notons-en deux en particulier.

Premier obstacle: la législation belge comprend plusieurs dispositions obligeant tout fonctionnaire public à dénoncer les infractions au séjour dont il a connaissance. De ce fait, en cas d'inspection sur le lieu de travail, l'Office des étrangers est automatiquement informé de la présence de personnes en séjour irrégulier. Ceci mène généralement à leur éloignement. À l'inverse, il est très fréquent que les procès-verbaux d'inspection soient classés sans suite par manque d'éléments ou que, si suite judiciaire il y a, celle-ci soit particulièrement longue, ne mène pas à une condamnation et/ou ne débouche pas sur une réparation effective du tort subi par le travailleur.

Outre le cadre particulièrement restrictif de l'octroi d'un titre de séjour sur la base de l'incrimination de traite des êtres humains, la législation ne prévoit pas la possibilité d'octroyer un titre de séjour à un travailleur en séjour irrégulier victime d'une violation de ses droits et notamment d'une infraction pénale.

Le CIRÉ a formulé des propositions en la matière[1], qu'il portera en 2014.

Deuxième obstacle: il est souvent très difficile pour un travailleur en séjour irrégulier de prouver l'existence même d'une relation de travail entre son employeur et lui. Or, l'administration de cette preuve est la condition sine qua non de l'obtention de toute réparation du tort subi du fait de cet employeur.

Permis de travail

La loi belge distingue trois types de permis de travail. Le permis B est valable un an et ne vaut que pour une fonction et un employeur donnés. Le permis A est valable pour une durée illimitée et pour toutes les fonctions. Il est octroyé à l'étranger qui, sur une durée maximale de dix ans de séjour légal, a travaillé pendant quatre ans sur la base d'un permis B. Le permis C, enfin, est octroyé à certaines catégories d'étrangers dans le cadre ou suite à une procédure d'asile ou de séjour. Cette loi est de compétence fédérale mais ce sont les autorités régionales qui en assurent l'application.

L'accord de gouvernement du 1er décembre 2011 prévoit la régionalisation de la compétence législative en matière de permis de travail A et B, la compétence relative au permis C restant aux mains du fédéral. Cela signifie que chaque région pourra définir sa propre politique en la matière et adapter la législation relative à l'occupation de la main-d'œuvre étrangère à ses propres besoins et priorités.

Le CIRÉ a poursuivi sa réflexion à ce sujet, en collaboration avec les syndicats. Il a formulé certaines pistes visant notamment à rendre le système des permis de travail plus souple et à réduire la dépendance qu'il crée entre le travailleur étranger et son employeur. Actuellement, en effet, le travailleur sous permis B dépend de son employeur pour son emploi, pour son permis de travail et pour son droit de séjour, ce qui laisse la porte ouverte à de nombreux et graves abus.

1 Voir le mémorandum du CIRÉ pour les élections de mai 2014: www.cire.be/publications/analyses/912-les-memorandums-du-cire-pour-les-elections-de-2014

En matière de coalitions

2013 a été une année importante dans la construction de l'Alter Summit, un réseau qui agit pour une Europe sociale, démocratique et écologique. Les jalons phares ont été l'adoption d'un manifeste commun[2] et l'organisation, les 6 et 7 juin, à Athènes, d'une rencontre européenne visant à permettre la mise en œuvre de ce manifeste.

Le CIRÉ a contribué à nourrir le manifeste. Il a organisé et animé - en collaboration avec d'autres - une assemblée relative aux migrations dans le cadre de la rencontre d'Athènes. Depuis, il participe aux travaux de la coalition, ce surtout au niveau belge.

Dans la même optique, selon laquelle le combat pour des politiques de migrations plus justes doit être articulé avec celui pour des politiques sociales, fiscales et économiques plus justes et plus démocratiques, le CIRÉ travaille - en étroite collaboration avec le Centre national de coopération au développement (CNCD) - à la construction d'une coalition nationale belge en matière de politique migratoire, autour d'une vision établissant ce lien. Ce travail est en cours.

ALTER SUMMIT

L'Alter Summit est un réseau de syndicats, d'associations, de collectifs et autres répartis sur le continent européen. Sa vision est définie dans son manifeste qui appelle à refonder l'Europe sur des principes d'égalité, de solidarité et de démocratie, déclinés en quatre thématiques.

La dette publique

L'Alter Summit remet en question le remboursement de la dette publique en ce qu'elle résulte de la combinaison de politiques fiscales bénéficiant aux plus nantis et faisant chuter les recettes de l'État, d'une part, et du renflouement massif des banques, d'autre part. Il appelle donc à un audit de la dette, à une mise à contribution du secteur financier, à la suspension des paiements, au renforcement des services publics et des droits sociaux et économiques, à une taxation exceptionnelle des grandes fortunes et au financement des États par la Banque centrale européenne.

L'austérité

L'Alter Summit s'oppose aux politiques d'austérité en ce qu'elles nuisent à des programmes et services essentiels pour assurer la transition sociale et écologique et pour garantir les droits sociaux, économiques et culturels de tous, en ce qu'elles contribuent à l'aggravation du chômage, de la pauvreté et des inégalités - 10% des Européens possédant actuellement plus de la moitié des richesses. Il appelle donc à un renversement de ces politiques et à un modèle de société garantissant la justice sociale, la soutenabilité écologique et la protection des biens communs.

Les droits

L'Alter Summit appelle à la défense de la concertation sociale, à la protection du travail décent pour tous, à la fin du dumping social, au renforcement des droits économiques et sociaux et des droits des migrants.

Les banques

L'Alter Summit estime que le secteur bancaire - et les lacunes de sa régulation - ont joué un rôle accablant dans la crise actuelle. Il appelle à ce que ce secteur soit régulé de manière plus stricte et soit mis au service des activités créatrices d'emplois et participant du développement écologique et social.

Pour en savoir plus: www.altersummit.eu

2 Lire le manifeste de l'Alter Summit: www.altersummit.eu/IMG/pdf/manifeste_v7_fr.pdf

Campagne Frontexit

2013 a été l'année du lancement de Frontexit, une campagne interassociative et internationale pour le respect des droits des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne. Le CIRÉ copilote cette campagne avec le réseau Migreurop. Le lancement a eu lieu en mars, en même temps à Bruxelles et Nouakchott en Mauritanie, puis une semaine plus tard à Tunis lors du Forum social mondial. Le CIRÉ a co-organisé les conférences de lancement à Bruxelles et à Tunis, y est intervenu et a également participé à la préparation d'un « happening » le jour du lancement à Bruxelles, à la sortie du métro Trône, pour sensibiliser les passants à la problématique des contrôles des migrants aux frontières.

Sur le front du plaidoyer, un travail intense de collecte d'informations par le biais d'échanges de courriers avec l'agence Frontex a été réalisé. La campagne exige la transparence et la répartition des responsabilités concernant les activités de Frontex (interceptions maritimes, vols conjoints et accords de travail avec les pays tiers). Les courriers ont eu pour objectif de poser des questions à l'agence pour permettre d'éclairer un certain nombre de zones d'ombre. Un bilan des informations ainsi collectées a été présenté par le CIRÉ lors de l'Assemblée générale de Migreurop à Paris fin 2013. Ce bilan montre que les hypothèses de départ des partenaires de Frontexit sont corroborées par les réponses de Frontex: le mandat de Frontex en lui-même n'est pas compatible avec le respect des droits fondamentaux des migrants aux frontières. Un document bilan « un an de la campagne » sortira en mai 2014.

Le CIRÉ, à travers le comité de pilotage qui s'est réuni très régulièrement par skype, s'est également employé à préparer une mission à la frontière gréco-turque qui s'est tenue pendant les 15 premiers jours d'octobre et qui avait pour objectif de faire un bilan des activités de l'agence à cette frontière où des pratiques illégales ont régulièrement été rapportées. Le rapport de mission sera également publiquement présenté en mai 2014.

Le drame de Lampedusa le 3 octobre 2013 a été le moment d'une prise de conscience européenne de l'ampleur de la tragédie des morts aux frontières. La campagne Frontexit a rappelé par un communiqué de presse que l'augmentation des moyens de Frontex, solution proposée par la Commission européenne pour lutter contre les morts aux frontières n'améliorerait pas la situation - et même risquerait de l'aggraver - car l'agence n'a pas de mandat de sauvetage mais bien de contrôle et de surveillance. Et « surveiller » ne signifie pas « veiller sur ». Des médias de toute l'Europe se sont tournés vers le réseau Migreurop et les partenaires de Frontexit suite à ce drame pour obtenir des commentaires, des interviews, des participations à des débats...

Les actions de formation des membres et militants des associations partenaires de la campagne se sont mises en place (une vingtaine en France, deux en Belgique et une en Italie). La plupart du temps, ces moments de sensibilisation et de formation ont été très appréciés et ont ainsi débouché, par exemple, sur l'organisation d'une chaine humaine à Strasbourg en novembre, réclamant une autre politique d'immigration en Europe. De nouvelles dates de formations sont programmées pour 2014 auprès d'associations et d'avocats.

3.300

Augmenter les opérations de Frontex dans le canal de Sicile ne réduira pas le nombre de morts en mer : 3.300 personnes auraient déjà trouvé la mort aux abords de l'île de Lampedusa[1] depuis 2002, alors que l'agence Frontex est en fonction depuis 2005 et que ses moyens sont passés de 19 millions d'euros en 2006 à environ 85 millions d'euros en 2013.

1 Source : Jean-Marc Manach, « 3300 migrants sont morts à Lampedusa depuis 2002 », Blog du journal *Le Monde*, octobre 2013, article basé sur un recoupement des données d'United against racism et Fortress Europe. Ce chiffre correspond au nombre de morts « recensés » ; c'est sans compter tous ceux que l'on ignore...

Perspectives pour 2014

En 2014, le CIRÉ travaillera à :

- la poursuite de sa contribution à la construction et au renforcement des coalitions évoquées plus haut,
- une meilleure application du droit du travail des migrants, en particulier en séjour précaire ou irrégulier,
- la réforme de la législation relative aux permis de travail dans le cadre de sa régionalisation (voir plus haut), cet axe de travail étant lié à la question du droit du travail et à celle de la politique de migration économique,
- la poursuite de la mise en question du principe même de lutte contre la migration irrégulière[3] et la réflexion relative à la liberté de circulation,
- la clôture du travail sur la campagne de régularisation par le travail (organisation d'un séminaire sur la question et poursuite du travail de dialogue, notamment avec l'Office des étrangers).

3 Il s'agit ici notamment d'analyser en quoi la migration irrégulière a, en soi, des conséquences dommageables et en quoi les politiques actuelles de lutte contre la migration irrégulière permettent effectivement de prévenir, de corriger ou d'atténuer ces conséquences dommageables.

La thématique « Politiques migratoires » en activités

Interventions

- Exposé relatif à la politique de migration économique mise en place par l'Union européenne, Festival des migrations, ULB, 19 mars 2013.
- Organisation et intervention lors de la conférence de lancement de la campagne Frontexit, Bruxelles, 20 mars 2013.
- Exposé relatif à la politique européenne de lutte contre la migration irrégulière et au contrôle des frontières extérieures, Institut Saint-Boniface, Bruxelles, 23 mars 2013.
- Intervention sur les politiques migratoires après le film « La Pirogue », Louvain-la-Neuve, cinéshop, 16 avril 2013.
- Séance d'information « Frontexit » auprès de l'asbl Annoncer la Couleur, 20 juin 2013.
- Exposé relatif à l'impact de la crise économique et sociale sur les migrations intra-européennes prononcé devant des travailleurs sociaux dans le cadre des midis du Centre régional verviétois d'intégration (CRVI), 20 juin 2013.
- Séance d'information « Frontexit » pour les organisations membres du CIRÉ, de la LDH et du CNCD, 18 septembre 2013.
- Exposé questionnant les fondements de la lutte contre la migration irrégulière et évoquant l'hypothèse de libre circulation (ou migration libre), dans le cadre d'une rencontre du groupe des travailleurs migrants de la CSC-BHV, 21 septembre 2013.
- Intervention sur les politiques européennes lors de la journée de commémoration de la mort de Semira Adamu, 22 septembre 2013.
- Exposé introductif aux changements récents en matière de politiques de migrations et d'asile au niveau belge auprès des Jeunes Socialistes, Nieuport , 23 novembre 2013.

Publications

- Participation à la rédaction du *migration|magazine 9*, « Chronique de l'Europe forteresse », hiver 2012-2013.
- *Frontexit, manuel de formation*, mars 2013.
- *Quelle politique d'immigration économique pour la Belgique ?*, avril 2013.
- *Analyse de l'accès au séjour des travailleurs sans-papiers*, avril 2013.
- *L'accès au séjour des travailleurs sans-papiers*, juillet 2013.
- *Migration et marché du travail*, août 2013.
- « Agence Frontex, l'envers du décor », in *Démocratie*, décembre 2013.

Séjour : garantir les droits des familles et des personnes victimes de violences ou gravement malades

L'un des objectifs du CIRÉ est de promouvoir une politique de séjour de qualité en Belgique. En 2013, le droit à vivre en famille, la problématique des migrant(e)s victimes de violences conjugales et la régularisation pour raisons médicales ont été au cœur de nos réflexions et actions.

Regroupement familial

Les discriminations de la loi sur le regroupement familial entérinées

Le 26 septembre 2013, la Cour constitutionnelle s'est prononcée sur plusieurs recours introduits à l'encontre de la loi de réforme du regroupement familial du 8 juillet 2011[4]. Le CIRÉ, avec d'autres associations de défense des droits de l'Homme, avait demandé l'annulation de plusieurs dispositions de ce texte qui crée un regroupement familial à plusieurs vitesses. L'arrêt de la Cour est très décevant. Seules trois dispositions ont été annulées et la Cour ne tranche pas les questions de principe qui lui étaient posées (discriminations entre Belges et Européens, application draconienne de la condition de ressources, non prise en compte des catégories vulnérables, absence de mesures transitoires...). Elle se contente d'interpréter plusieurs dispositions qui posaient problème et confirme (enfin) que les bénéficiaires de protection subsidiaire disposent des mêmes assouplissements que les réfugiés reconnus lorsqu'ils souhaitent être rejoints par un membre de leur famille[5].

La citation

« Le souci de contingenter le regroupement familial des Belges part du constat *que la plupart des regroupements familiaux concerne des Belges, nés en Belgique, issus de l'immigration, ou devenus Belges* (*Doc. parl.*, Chambre, 2010-2011, DOC 53-0443/018, p. 166). Bien qu'elle soit la conséquence d'un choix du législateur, cette circonstance permet de justifier la pertinence de la différence de traitement afin de maîtriser les flux migratoires créés par le regroupement familial ».

Arrêt de la Cour constitutionnelle du 26 septembre 2013, p.17

Les migrant(e)s victimes de violences conjugales peu protégées

Le CIRÉ est régulièrement confronté à la situation particulièrement difficile des migrant(e)s venu(e)s par regroupement familial et qui, victimes de violences conjugales et dépendant administrativement de leur conjoint(e), se retrouvent dans l'obligation de choisir entre subir la violence ou perdre leur droit de séjour. Différentes mesures de protection existent dans la loi mais elles s'avèrent souvent ineffectives en raison notamment du manque d'information des victimes et des acteurs qui les accompagnent. Afin d'informer les victimes de leur droit à vivre sans violence et des mesures de protection prévues par la loi, le CIRÉ a réalisé, en collaboration avec plusieurs associations actives dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, une brochure d'informations intitulée Migrant(e) et victime de violences conjugales : quels sont mes droits ?. Le CIRÉ a également participé à plusieurs séances d'information à destination des acteurs de terrain dans le cadre de la campagne « ruban blanc ». Nous avons également poursuivi en 2013 le suivi de plusieurs dossiers de séjour de femmes migrantes victimes de violences conjugales.

4 Arrêt n° 121/2013 du 26 septembre 2013.

5 Dispense des conditions matérielles de logement, revenus et assurance dans l'année qui suit la reconnaissance du statut de protection.

Les familles migrantes toujours plus stigmatisées

L'année 2013 a, comme les précédentes, vu naître de nouvelles restrictions aux droits de se marier et de vivre en famille avec l'entrée en vigueur de la loi visant à lutter contre les mariages et cohabitations de complaisance qui renforce encore les contrôles préalables à la célébration du mariage ou à la cohabitation légale[6]. Pour le CIRÉ, il est plus que temps d'évaluer les changements législatifs intervenus ces dernières années en matière de regroupement familial et les objectifs de lutte contre les abus qui, jamais objectivés en termes de chiffres, stigmatisent toujours plus les couples mixtes et les familles migrantes et favorisent même les situations de chantage aux papiers.

Régularisation pour raisons médicales

Depuis 2012, le CIRÉ est interpellé par de nombreux acteurs de terrain et par de plus en plus de médecins qui s'inquiètent car leurs patients gravement malades et n'ayant pas accès aux soins dans leur pays d'origine se voient refuser la protection médicale prévue par l'article 9ter.

Une pratique de l'Office des étrangers trop restrictive...

En 2013, l'Office des étrangers a continué à se référer, dans ses décisions sur les demandes 9ter, à la jurisprudence extrêmement stricte de la Cour européenne des droits de l'Homme. Selon cette jurisprudence, qui se base sur l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, un étranger ne peut être éloigné vers son pays d'origine que si sa maladie est arrivée à un stade final, irréversible ou s'il existe un risque vital immédiat[7]. Bien que l'article 3 ne constitue qu'un socle minimum et que le législateur belge ait fait le choix d'un régime plus protecteur, l'Office des étrangers continue à exiger un seuil de gravité extrêmement élevé et à traiter distinctement la question de la gravité de celle de l'accès aux soins dans le pays d'origine.

... et une jurisprudence loin d'être uniforme

En 2013, l'article 9ter a encore fait couler beaucoup d'encre au sein des juridictions du pays. Le 19 juin, une chambre néerlandophone du Conseil d'État a - comme le Conseil du contentieux des étrangers l'avait déjà fait[8] - considéré que le contrôle requis par l'article 9ter n'est pas restreint au risque vital ni au seuil de gravité exigé par la jurisprudence européenne. Pour ces juridictions, l'Office des étrangers doit élargir son interprétation et prendre en compte l'accessibilité des soins dans son examen de la recevabilité de la demande[9]. Mais cette position n'est pas partagée par l'ensemble du Conseil d'État et, en novembre, une chambre francophone s'est rangée du côté de l'interprétation faite par l'Office des étrangers[10]. Cette jurisprudence divergente est problématique et ne fait qu'accentuer l'insécurité juridique dans laquelle se trouvent déjà les demandeurs de protection médicale.

Le fait

Le 22 mars 2013, le CIRÉ et Medimmigrant ont organisé une matinée de réflexion et d'échanges au Parlement fédéral autour de l'application actuelle de l'article 9ter. Différents acteurs de terrain ont pu, à cette occasion, témoigner auprès de nos représentants politiques et de l'opinion publique de leur inquiétude face au traitement actuel des demandes 9ter. Nous avons réalisé le film *9ter : une protection médicale juste et humaine ?* que nous avons projeté à cette occasion.

6 Loi du 2 juin 2013 modifiant le Code civil, la loi du 31 décembre 1851 sur les consulats et la juridiction consulaire, le Code pénal, le Code judiciaire et la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en vue de la lutte contre les mariages de complaisance et les cohabitations légales de complaisance, MB, 23 septembre 2013.

7 Voir notamment sur la question les arrêts : CEDH, D. c. Royaume-Uni, 2 mai 1997, CEDH, N. c. Royaume-Uni, 27 mai 2008 et CEDH, Yoh-Ekale Mwanje c. Belgique, 20 décembre 2011.

8 RvV nr. 92.258 van 27 november 2012 - RvV nr. 92.397 en RvV nr. 92.444 van 29 november 2012 - RvV nr. 92.661 van 30 november 2012 - RvV nr. 92.863 van 4 december 2012.

9 Arrêts du Conseil d'État (ch.néerl.) du 19 juin 2013 et du 28 novembre 2013.

10 Arrêt n° 225.523 du Conseil d'État (ch.fr.) du 19 novembre 2013.

Régularisation pour raisons humanitaires

Le CIRÉ a continué en 2013 son travail d'information du public et des services en matière de régularisation ainsi que de monitoring des dossiers issus de la campagne de régularisation de 2009. Nos rencontres avec l'Office des étrangers se sont poursuivies. Le CIRÉ a également été régulièrement interpellé par le secteur sur le nombre de décisions négatives prises dans des dossiers introduits après la campagne de 2009. Entre janvier et novembre 2013, 67% des demandes ont été déclarées irrecevables, 18% non fondées et seules 6% ont donné lieu à une autorisation de séjour[11]. Si la régularisation est, dans l'esprit de la loi, une procédure exceptionnelle qui intervient dans les situations humanitaires auxquelles la procédure d'asile ou de migration légale n'a pas pu apporter de réponse, elle ne peut pas être un simple outil politique entre les mains du ministre compétent ou laissée entièrement au pouvoir d'appréciation discrétionnaire de l'administration. La seule façon d'éviter que de nouvelles « opérations de régularisation » soient régulièrement nécessaires dans les années à venir et que le/la ministre en charge n'exerce une fonction d'empereur ou d'« impératrice romaine qui jugerait selon son bon vouloir »[12] est la définition de critères clairs de régularisation.

Perspectives pour 2014

En matière de regroupement familial, nous continuerons à demander une appréciation correcte et individuelle des conditions mises au regroupement familial et notamment de la condition de revenus qui tienne compte de la réalité du marché du travail. Nous plaiderons également pour une autonomisation rapide du séjour des conjoints venus dans le cadre d'un regroupement familial lorsqu'ils sont indépendants financièrement et pour un assouplissement de la politique des visas de visite familiale, en particulier pour les ascendants de Belges. Nous poursuivrons également le travail d'information et de sensibilisation à la question des migrant(e)s victimes de violences conjugales. En matière de régularisation, nous continuerons à plaider pour une application de l'article 9ter qui soit conforme à la loi et pour une plus grande sécurité juridique autour des « circonstances exceptionnelles » de l'article 9bis.

11 Ce qui représente 1.810 personnes (demandes 9bis et 9ter confondues). Voir les statistiques de l'Office des étrangers en matière d'autorisations de séjour pour raisons humanitaires : https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Documents/Statistiques/Stat_M_SRH_Fr_112013.pdf

12 Maggie De Block, *De Zevende Dag*, VRT, 29 septembre 2013.

La thématique « Séjour » en activités

Interventions et formations

- Intervention auprès du groupe flux migratoire du CEPAG sur la situation des migrant(e)s victimes de violences conjugales, 7 janvier 2013.
- Séance d'information sur les questions relatives aux procédures de séjour en Belgique auprès des travailleurs du Groupe Santé Josaphat, 21 janvier 2013.
- Intervention sur la situation des femmes migrantes victimes de violences conjugales au cours d'un moment d'échanges politiques co-organisé par le CPVF et le groupe ESPER, 18 février 2013.
- Organisation et introduction de la matinée d'études « Les autorisations de séjour pour raisons médicales » organisée par le CIRÉ et Medimmigrant au Parlement fédéral, 22 mars 2013.
- Séance d'information sur les titres de séjour, l'accès au marché du travail et l'aide sociale des étrangers auprès des travailleurs de la plateforme socio-juridique du CRIC, 18 avril 2013.
- Séance d'information sur les migrations en Belgique et dans le monde, EPFC, 23 avril 2013.
- Intervention sur les clauses de protection de la loi du 15/12/1980 destinées aux victimes de violences conjugales dans le cadre d'un regroupement familial auprès de parlementaires fédéraux et régionaux au Parlement fédéral, 13 juin 2013.
- Formation sur le séjour des étrangers à destination des travailleurs sociaux de la plateforme socio-juridique du CRIC, 15 et 21 novembre 2013.
- Intervention sur la situation des migrant(e)s victimes de violences conjugales dans le cadre du regroupement familial et présentation de la brochure *Migrant(e) victime de violences conjugales : quels sont mes droits ?* dans le cadre de demi-journées de sensibilisation organisées par la Fédération des plannings familiaux des femmes prévoyantes socialistes, 28 novembre 2013 (Couvin), 3 décembre 2013 (Charleroi), 5 décembre 2013 (Nivelles), 6 décembre 2013 (Bruxelles).
- Séance d'information sur le regroupement familial à destination du public de l'Accueil Relais Mons (Picardie laïque), 3 décembre 2013.
- Présentation de la brochure *Migrant(e) victime de violences conjugales : quels sont mes droits ?* auprès des travailleurs du « groupe de travail violences conjugales » de l'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris, 10 décembre 2013.
- Intervention sur le bilan de la campagne de régularisation de 2009 et la pratique actuelle du 9bis dans le cadre de la conférence « Régularisation, 4 ans plus tard : bilan et perspectives » organisée par la FGTB, la CSC et le MOC, 16 décembre 2013.

Publications

- Film *9ter : une protection médicale juste et humaine ?*, projeté dans le cadre de la matinée d'études du 22 mars 2013.
- Analyse *Migrant(e)s victimes de violences conjugales ou intrafamiliales dans le cadre du regroupement familial*, juin 2013.
- Brochure *Migrant(e) et victime de violences conjugales : quels sont mes droits ?*, novembre 2013.

Accueil des demandeurs d'asile : un système qui se réorganise

En matière d'accueil des demandeurs d'asile, le CIRÉ a la particularité d'être, à côté de son travail de plaidoyer politique, partenaire opérationnel (via sa structure d'accueil). Ainsi, si la crise de l'accueil des demandeurs d'asile appartient désormais au passé, le CIRÉ est resté particulièrement attentif face à un système d'accueil qui est en réorganisation complète. Tout en continuant à défendre sa vision du modèle d'accueil, tournée vers les besoins spécifiques des demandeurs d'asile.

Le réseau d'accueil se réorganise

L'année 2013 a connu une baisse considérable du nombre de demandes d'asile du fait des différentes mesures mises en place en 2012, tant en Belgique (réduction du droit à l'accueil, suppression de l'accueil pour les demandeurs d'asile multiples, révision du droit d'asile, trajet de retour) que dans les pays d'origine (campagnes d'information).

Vu la réduction du taux d'occupation - qui est le corollaire de la baisse de demandes d'asile -, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) a réorganisé le réseau d'accueil dans un souci budgétaire, de maîtrise de la capacité d'accueil et de stabilité. L'agence a ainsi mis en place un plan de fermeture des places d'accueil temporaires[13] mais aussi structurelles (du côté des initiatives locales d'accueil) et réservé des places « tampons » à activer en cas d'afflux important de demandeurs d'asile. L'objectif est de réduire la capacité du réseau d'accueil de 24.000 à 18.000 places.

Cette décision de réduction du nombre de places - et le choix du type de places à supprimer - a créé un malaise entre les opérateurs d'accueil : ce choix exprimait-t-il une vision politique qui donne la priorité de l'accueil collectif sur l'accueil individuel ?

Le CIRÉ a, dans ce contexte, publiquement plaidé pour que la fermeture des places ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'accueil : pour que l'on conserve un réseau suffisant, flexible et privilégiant l'accueil à échelle humaine, dans le respect de la loi. C'est-à-dire en offrant un accueil adapté aux besoins des personnes dès leur arrivée, grâce à des dispositifs spécifiques pour les personnes vulnérables. Pour ce faire, le CIRÉ a mis en avant la plus-value de l'accueil en structure individuelle.

Ce climat de tension entre opérateurs d'accueil et entre l'Administration et les opérateurs est également la résultante du nouveau plan de management stratégique de Fedasil. Considéré comme le plan politique de Fedasil[14], celui-ci annonce un changement radical au sein de l'Administration: notamment au niveau du retrait des partenaires dans la préparation de la politique accueil - davantage considérés comme des opérateurs sous la direction opérationnelle de Fedasil - et de la décentralisation de son organisation. Le CIRÉ a eu l'occasion de réagir par rapport à cette nouvelle approche et de faire part à l'agence de ses craintes en la matière.

© Pieter Stockmans

13 Places qui avaient été ouvertes pendant la crise de l'accueil.

14 Ce plan indique ainsi la ligne directrice de toutes les actions prévues au niveau du réseau d'accueil et du fonctionnement de l'agence.

Pour un nouveau modèle d'accueil et une mise en œuvre effective de la loi

Suite à la baisse du nombre de demandes d'asile, de l'accélération de la procédure et de la mise en place d'un trajet de retour, le modèle d'accueil en phases n'est plus tenable, ni pour les opérateurs d'accueil ni pour les bénéficiaires. Dans ce contexte, Fedasil a finalisé l'élaboration d'un « nouveau » modèle d'accueil, sur base de propositions issues d'un groupe de travail auquel les partenaires d'accueil ont participé[15]. Le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VwV) y ont défendu un accueil de qualité pour les bénéficiaires : particulièrement en ce qui concerne l'évaluation prévue par la loi et la prise en compte des besoins spécifiques des demandeurs d'asile accueillis. Dans une logique de continuité de l'accompagnement, nous avons demandé la suppression des phases d'accueil et un hébergement des demandeurs d'asile qui puisse se faire aussi dans les structures individuelles dès l'arrivée sur le territoire. Nous avons également plaidé pour que la notion d'« accompagnement » soit uniformisée, en revendiquant des normes de qualité communes à l'ensemble des structures, tant pour l'accompagnement social et juridique que pour l'accompagnement au retour volontaire[16].

Il nous est apparu qu'il y avait, dans ce groupe de travail, très peu de marge de manœuvre par rapport à de nouvelles approches et beaucoup de résistance au changement. Les responsables de chaque type de structure d'accueil se retranchaient derrière leurs propres enjeux et avaient tendance à s'opposer à ce qui était avancé par les autres structures. Selon nous, les conclusions de ce groupe de travail ne sont pas satisfaisantes notamment parce que les propositions, aménagées pour que tous les participants s'y retrouvent, perdaient, de ce fait-là, de leur force. Celles-ci ont été envoyées par Fedasil à la Secrétaire d'État au mois de juillet.

Nous avons donc continué à défendre notre vision de l'accueil auprès des responsables politiques en demandant, avant toute chose, que l'on revienne aux principes de la loi « Accueil », qui prévoit la désignation d'une place d'accueil communautaire ou individuelle[17], une place d'accueil adaptée pour les personnes vulnérables et tenant compte des besoins spécifiques sur base d'une évaluation et de critères.

© Pieter Stockmans

Le nouveau modèle d'accueil a été dévoilé aux partenaires de l'accueil en novembre. Celui-ci répond en partie à nos préoccupations (notamment sur l'abandon des phases) mais il soulève aussi beaucoup de questions qui nous mettent en tension en tant qu'opérateur d'accueil et par rapport au principe de l'accueil individuel qui nous est cher. Celui-ci ne serait plus proposé que dans le cadre d'un accueil spécifique. Au regard de l'accélération de la durée de la procédure d'asile, tous les bénéficiaires de l'accueil - à l'exception des personnes ayant des besoins particuliers ou dans le cadre d'une procédure d'asile anormalement longue - seraient accueillis dans des structures collectives.

Pour le respect du droit à l'accueil

Bien que la crise de l'accueil appartienne au passé, que la situation de l'accueil s'améliore et que le réseau ne soit plus sous pression, le CIRÉ a dénoncé le fait qu'une « crise » perdure pour certains : de plus en plus de catégories d'étrangers n'ont plus droit à l'accueil (les familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier et les demandeurs d'asile européens) ou de manière limitée (ressortissants des pays sûrs[18] et demandeurs d'asile multiples). Pour eux, le droit à l'accueil doit être rétabli.

Dans l'objectif de poursuivre le travail entamé en 2012[19], nous avons, avec des membres de la Plateforme Mineurs en exil, rencontré des parlementaires sur base de l'analyse critique du protocole de coopération entre l'Office des étrangers et Fedasil concernant le trajet d'accompagnement des familles accueillies sur base de l'arrêté royal du 24 juin 2004. L'objectif était de les sensibiliser aux principes de l'aide matérielle et au fait que ces personnes n'étaient plus accueillies (sauf sur condamnation de Fedasil par le Tribunal du travail) depuis plusieurs années.

15 Voir le rapport annuel 2012, travail finalisé en 2013.

16 Ceci passe par la publication de l'arrêté royal sur les normes de qualité et les infrastructures et l'établissement d'un cahier des charges pour l'accompagnement, suivant une vision globale, partagée et respectée par l'ensemble du réseau d'accueil.

17 La loi accueil ne stipule pas que les personnes doivent passer par un accueil collectif avant un accueil individuel, c'est le modèle d'accueil défini en 2007 qui le prévoit.

18 Nous nous sommes intéressés, dans une analyse, aux dispositifs et conditions d'accueil des ressortissants des pays sûrs. Voir la partie de ce rapport annuel consacrée aux Roms.

19 Voir le rapport annuel 2012.

Nouvelles règlementations

Comme en 2012, l'année 2013 a connu de nombreuses modifications règlementaires et législatives en matière d'accueil.

En ce qui concerne les nouvelles instructions portant sur le trajet de retour et les places ouvertes de retour, la fin et la prolongation de l'aide matérielle, le CIRÉ a réagi auprès de Fedasil en l'interpellant par rapport à certaines dispositions jugées illégales.

Nous avons dénoncé les dysfonctionnements et manquements de la nouvelle convention entre l'Office des étrangers et Fedasil pour l'accueil des familles illégales, signée le 29 mars 2013. Pour ce faire, nous avons introduit, avec quatre autres organisations[20], un recours au Conseil d'État[21] contre cette convention afin d'attaquer les règles modificatives à l'arrêté royal du 24 juin 2004. Même si le protocole d'accord entre l'Office des étrangers et Fedasil était dénoncé par certains à l'époque, il nous semblait offrir des garanties de qualité d'accompagnement des familles en séjour illégal, ce que ne permet plus la nouvelle convention.

Le CIRÉ a également suivi la mise en place du dispositif du centre de retour de Holsbeek (qui accueille les familles en séjour illégal) en interpellant les parlementaires essentiellement sur l'application qui devrait y être faite de la loi « Accueil » et en participant activement aux groupes de travail « familles en migration » de la Plateforme Mineurs en Exil[22].

S'agissant des lois du 8 mai 2013[23] ayant des conséquences sur l'accueil, le CIRÉ les a étudiées dans l'objectif d'introduire, dans les premiers mois de 2014 et avec d'autres associations, un recours à la Cour Constitutionnelle.

Des politiques de retour qui s'apparentent à du « retour volontaire forcé »

En matière de retour volontaire, le CIRÉ a continué à dénoncer la politique restrictive et de « retour volontaire forcé » qui a vu le jour en 2011-2012. Pour rappel, depuis 2011, le contexte a évolué d'une politique de retour volontaire comme option dans le parcours migratoire à une politique de retour volontaire s'inscrivant de plus en plus fortement, directement et uniquement par rapport au retour forcé. Le Gouvernement entend faire de ces politiques de retour (volontaire et/ou forcé) « dissuasives, strictes et efficaces », le pilier de la politique migratoire actuelle[24].

Le retour volontaire en quelques chiffres[1]

L'année 2013 a connu 4.585 retours volontaires, ce qui constitue une baisse de 19% par rapport à 2012. Cela s'expliquerait proportionnellement par la diminution du nombre de demandeurs d'asile et du nombre de retours vers le Brésil (suite aux mesures prises pour limiter les retours volontaires « touristiques » pour ce pays dont les ressortissants ne sont pas soumis à une obligation de visa). 55% des retours volontaires ont été introduits par les ONG (réseau partenaire du retour volontaire). 60,5% de ces candidats au retour volontaire étaient des demandeurs d'asile déboutés ou en cours de procédure. 43% des personnes rentrées ont bénéficié d'une aide à la réintégration. Les principaux pays de destination sont restés en 2013 : la Russie, l'Ukraine, le Brésil, l'Irak et les pays des Balkans.

1 Informations tirées du site internet de Fedasil : www.fedasil.be/fr/news/retour-volontaire/4585-retours-volontaires-en-2013

20 SDJ, ADDE, VwV et LDH.

21 Après réception du mémoire en réponse du Cabinet de l'Intégration sociale et de Fedasil, un mémoire en réplique a été introduit en janvier 2014 par les 5 associations. Le recours est en cours d'examen par le Conseil d'État.

22 Une visite du centre de Holsbeek a d'ailleurs été réalisée par des membres de la Plateforme Mineurs en exil.

23 Deux lois ont été adoptées le 8 mai 2013 : la première apporte des modifications à la loi accueil du 12 janvier 2007, en ce qui concerne la compétence du CGRA pour les demandeurs d'asile multiples, le droit à l'aide matérielle durant le recours en cassation administrative auprès du CE et les prolongations de l'aide matérielle. La seconde modifie la loi du 15 décembre 1980 et a un impact sur les compétences de Fedasil : délai de l'ordre de quitter le territoire ramené à 10 jours, retrait du document de séjour temporaire (annexe 35) durant le recours suspensif de plein contentieux au CCE.

24 Voir le rapport annuel 2012 pour plus de détails au sujet de ces nouvelles politiques.

Places de retour : ni effectives, ni souhaitables

Un an après la mise en œuvre du trajet de retour pour les demandeurs d'asile déboutés dans les places de retour de Fedasil, le CIRÉ a analysé son impact dans une publication réalisée avec VwV sur base des expériences (livrées sous formes de témoignages) de travailleurs sociaux de leurs structures d'accueil. Celle-ci comprend des recommandations pour un accompagnement aux perspectives d'avenir (dont celle du retour) sur mesure, qui offre des délais flexibles et soit intégré au sein des structures d'accueil habituelles, dans une logique de stabilité et de continuité.

Ce rapport épingle les écueils de cette nouvelle politique de retour et analyse la manière dont le Gouvernement mène celle-ci, au regard de l'énorme coût humain qu'elle engendre et des conséquences sur le terrain : les demandeurs d'asile sont angoissés et déstabilisés, leurs accompagnateurs sociaux n'en peuvent plus, doutent de la cohérence et du bien-fondé de leur mission. La publication illustre également une tendance sociétale plus large : celle d'une logique gestionnaire qui met à mal les droits sociaux et qui laisse peu de place à un réel accompagnement social.

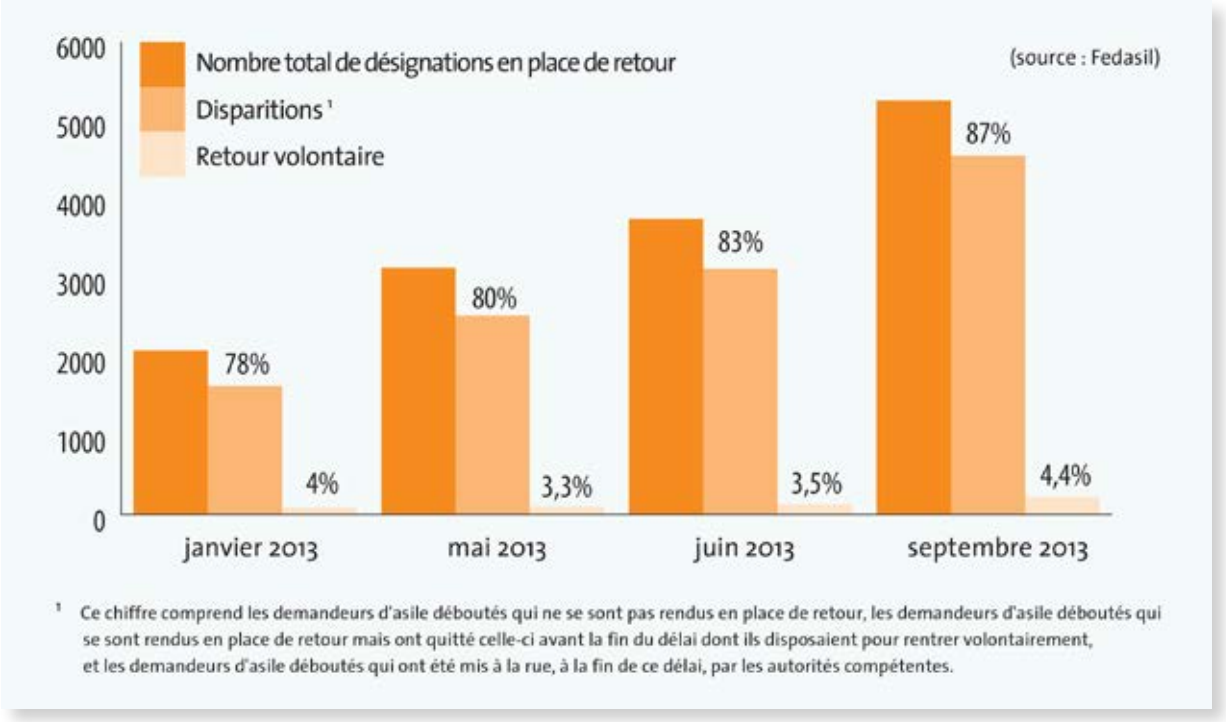

¹ Ce chiffre comprend les demandeurs d'asile déboutés qui ne se sont pas rendus en place de retour, les demandeurs d'asile déboutés qui se sont rendus en place de retour mais ont quitté celle-ci avant la fin du délai dont ils disposaient pour rentrer volontairement, et les demandeurs d'asile déboutés qui ont été mis à la rue, à la fin de ce délai, par les autorités compétentes.

Le CIRÉ a suivi la mise en œuvre effective de cette politique du trajet de retour et a fait des propositions de modification dans le cadre existant[25] : notamment les délais de transfert, la procédure administrative, les catégories qui doivent être exemptées de transferts, et celles qui doivent pouvoir en bénéficier encore après prolongation de l'accueil. Il a également informé les travailleurs sociaux et les avocats par rapport à ce nouveau cadre législatif et la manière de garantir un meilleur respect des droits des demandeurs d'asile. Il a, pour ce faire, compilé une jurisprudence intéressante par rapport au trajet de retour, qu'il a diffusée largement par le biais de sa newsletter juridique.

Le CIRÉ a également sensibilisé les parlementaires sur le fonctionnement des places de retour et l'énorme coût humain qu'elles engendrent au regard du peu de retours volontaires effectifs.

La citation

« En place de retour, ils doivent prendre la décision d'un retour dans les quinze jours. Avec de nouveaux accompagnateurs qu'ils ne connaissent pas et qui les menacent d'un retour forcé. C'est illusoire de croire que cela puisse marcher ».

Travailleuse sociale, in *Ce sont des personnes, pas des dossiers*, octobre 2013.

25 Voir les nouvelles instructions de Fedasil.

Pour un accompagnement au retour volontaire de qualité

Le CIRÉ s'est penché sur la question de la fin de l'accueil, au sein de sa propre structure d'accueil, afin de dégager des perspectives en termes d'accompagnement social à cette étape du parcours et de pouvoir proposer une vision alternative au trajet de retour. Ce travail a été initié en 2013 et sera finalisé en 2014.

Enfin, il a continué à suivre les bonnes pratiques en matière de retour volontaire, tant au niveau des marges de manœuvre, des méthodologies utilisées, des moyens octroyés que des délais de préparation, au niveau belge surtout mais également au niveau européen et international. Il s'est inscrit dans les rencontres de concertation avec les acteurs du retour volontaire et de la réintégration, notamment dans les « groupes de travail retour » organisés par Fedasil.

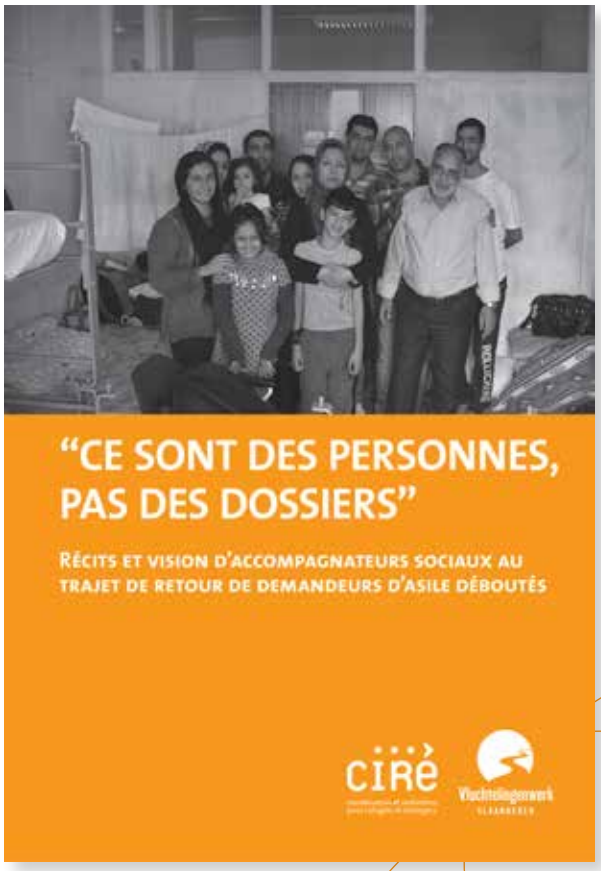

Perspectives pour 2014

Notre vision de l'accueil des demandeurs d'asile sera au cœur de notre travail politique, particulièrement lors des négociations du prochain accord de gouvernement.

Le lobby politique se poursuivra concernant la clôture des places d'accueil, notamment lors des contrôles et des conclaves budgétaires. Et surtout si le Gouvernement prévoit de nouvelles fermetures.

La veille concernant la transposition de la directive « Accueil » (si elle a lieu en 2014) et les éventuels reculs de droits se poursuivra. Nous continuerons à demander qu'un accueil de qualité soit garanti aux bénéficiaires, notamment par la finalisation de l'arrêté royal portant sur l'accès à l'aide financière des bénéficiaires de l'aide matérielle, par la rédaction d'un cahier des charges de l'accompagnement socio-juridique, par l'établissement de critères de vulnérabilité et par une évaluation effective de l'adéquation des places aux besoins des personnes.

Le CIRÉ continuera à agir pour la suppression des dispositifs spécifiques de retour et le renforcement de l'accompagnement au retour volontaire au sein des structures d'accueil classiques, en proposant une vision alternative du trajet de retour. Il recommandera aux mandataires politiques d'agir pour augmenter les budgets du retour volontaire et des programmes de réintégration, les adapter aux besoins des personnes et donner un cadre à la politique de retour volontaire par la publication tant attendue de l'arrêté royal. Enfin, il exigera que soit revue et maintenue la durée de l'ordre de quitter le territoire à 30 jours pour permettre de préparer le retour volontaire dans des conditions et délais corrects.

La thématique « Accueil des demandeurs d'asile et retour volontaire » en activités

Événements et interventions

- Co-animation d'un atelier sur « le trajet de retour » lors de la journée de rencontre annuelle des travailleurs sociaux de la structure d'accueil CIRÉ/VwV, 15 mars 2013.
- Intervention sur le trajet de retour dans le cadre de la réunion annuelle des Bureaux sociaux de la Croix-Rouge: présentation de l'enquête sur les places de retour et questions/réponses, 20 septembre 2013.
- Intervention « La prise en compte des besoins spécifiques des demandeurs d'asile par l'octroi d'un lieu adapté et d'un accompagnement social et juridique de qualité » dans le cadre de la conférence organisée par le Réseau européen des migrations (REM) sur l'accueil des demandeurs d'asile, 25 octobre 2013.
- Participation active aux groupes de travail de Fedasil en vue de contribuer à la rédaction de l'arrêté royal relatif à la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière.
- Collaboration à la réalisation d'un outil de sensibilisation sur le trajet de retour et sa difficile cohabitation avec le travail social (au sein du Comité de vigilance en travail social - CVTS).
- Préparation et participation en tant qu'organisation ressource au groupe de réflexion « Politiques migratoires et d'accueil : une vision inquiétante de l'étranger », lors des 10 ans du CVTS.

Publication

- *Ce sont des personnes, pas des dossiers : récits et vision d'accompagnateurs sociaux au trajet de retour de demandeurs d'asile déboutés*, octobre 2013.

Structure d'accueil : garantir un accueil de qualité dans un contexte de fermeture

Le CIRÉ défend un système d'accueil individuel adapté et souple qui favorise le développement de l'autonomie, l'intégration et la vie familiale. Le service « Accueil des demandeurs d'asile » coordonne ainsi une structure d'accueil offrant des logements répartis sur l'ensemble du territoire belge. L'année 2013 a été particulièrement marquée par la fermeture de places temporaires au sein de notre structure.

Une structure d'accueil à petite échelle

L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique est organisé dans des structures communautaires ou individuelles. Depuis 1999, le CIRÉ offre des places d'accueil dans des logements privés et un accompagnement social adapté aux personnes, grâce à quatre organisations membres actives dans l'accueil et la protection des demandeurs d'asile : Caritas international, le Service social de Solidarité socialiste, Aide aux personnes déplacées et le Centre social protestant.

Le CIRÉ estime que l'accueil dans un logement individuel ou semi-communautaire offre :

- un respect de la vie familiale et de l'intimité des personnes accueillies,
- un respect de l'autonomie et de la responsabilisation des personnes dans la gestion de leur vie, de leur procédure et de leur intégration,
- un accompagnement social, médical et psychologique souple et adapté aux besoins,
- une préparation plus importante à la sortie de la structure d'accueil (passage de l'aide matérielle vers l'aide financière),
- une flexibilité dans la création de nouvelles places d'accueil.

© fotografie Christo

L'année 2013 en chiffres

En 2013, le taux d'occupation de la structure d'accueil est passé de 94% en début d'année à 82% en décembre. Cette baisse coïncide avec la tendance générale au sein du réseau d'accueil.

Nous avons accueilli plus de 50 nationalités différentes. Les pays de provenance les plus représentés sont la Russie (15%), la Guinée (15%), la Serbie (11%), le Congo (10%), l'Afghanistan (9%), l'Irak (6%) et l'Arménie (6%). On a pu constater une forte hausse de la présence des Guinéens : de 8% en 2012 à 15% en 2013. Les ressortissants des pays des Balkans sont de moins en moins représentés (de 21% début 2013 à 11% fin 2013) depuis que ces pays ont été repris sur la liste des pays sûrs[1].

96% des personnes qui sont désignées dans notre structure d'accueil le sont dans le cadre de transferts « long séjour », après avoir été hébergées au moins quatre mois dans une structure d'accueil collective. À peine 4% sont désignées dès leur arrivée en Belgique, ou dans le cadre de transferts « lieu adapté » parce que notre structure d'accueil a été considérée par le dispatching de Fedasil comme étant la plus adaptée pour accueillir ces personnes aux besoins spécifiques (logements à proximité de services de soins, adaptés pour les femmes vulnérables avec enfants...).

550 personnes nous ont quittés en 2013. 44% d'entre elles ont fait la transition vers l'aide financière après avoir obtenu un statut de séjour, 17% sont parties suite à une fin de leur droit à l'accueil et 15% suite à une désignation dans une place de retour. Le nombre de retours volontaires de personnes hébergées dans nos logements, qui s'élevait encore à 10% en 2012, ne représente plus que 3%, et ceci malgré l'instauration du trajet de retour.

1 Les demandeurs d'asile issus d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, du Kosovo, de Serbie, du Monténégro et de l'Inde sont traités en première instance par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), et ce en principe en 15 jours.

La fermeture des places temporaires

Cette année, le Gouvernement a décidé de fermer toutes les places temporaires qui avaient été créées pour faire face à la crise de l'accueil[26]. Pour le CIRÉ, cela signifie que les conventions pour les places temporaires, qui représentent 40% de nos places (416 places), ne seront plus reconduites en 2014. Il est convenu avec Fedasil d'étaler la fermeture de ces places sur une période de sept mois, à partir du mois de septembre 2013.

Comme le taux d'occupation au sein de la structure d'accueil reste relativement élevé, l'impact de ces fermetures est important pour nos partenaires. Depuis que nous avons commencé à mettre en œuvre notre « plan de fermeture », plusieurs collaborateurs ont perdu leur emploi, des services sociaux ont fermé leurs portes (à Charleroi, notamment), de nombreux contrats de bail ont dû être rompus anticipativement et des résidents ont été transférés vers d'autres structures d'accueil. Toute une partie du travail a dû être réorganisée.

Les besoins spécifiques des demandeurs d'asile

Le transfert d'une structure d'accueil communautaire vers une structure d'accueil individuelle est un moment important dans le parcours d'accueil des demandeurs d'asile, durant lequel nous souhaitons garantir un maximum de continuité. C'est pour cette raison qu'en mars 2012, une collaboratrice du CIRÉ avait déjà intégré l'équipe du dispatching de Fedasil.

Nous avons constaté qu'un nombre important des personnes qui nous sont désignées ont des besoins spécifiques. Il s'agit, entre autres, de personnes à mobilité réduite, de familles monoparentales, de personnes avec des maladies chroniques, des défaillances mentales et physiques ou des enfants avec des besoins d'enseignement spécialisé. Pour mieux pouvoir orienter ces personnes, nous voulions avoir une idée plus précise des caractéristiques de nos places, et identifier celles qui sont adaptées pour les personnes ayant des besoins spécifiques par la mise en place d'un cadastre. Pour ce faire, nous avons principalement tenu compte de l'infrastructure de nos logements et des services disponibles dans les environs. Il en est ressorti qu'un tiers de nos logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, que la plupart se trouvent à proximité d'un hôpital ou de services offrant des soins à domicile et que plus de 40% sont adaptés à des femmes vulnérables avec ou sans enfants, comme le projet de Caritas à Louvranges.

Afin d'augmenter les compétences de nos équipes à accueillir des personnes avec des besoins spécifiques, nous avons proposé des formations et commencé à développer des manuels dans lesquels nous répertorions les points d'attention, les dispositifs à mettre en place et les adresses utiles pour chaque groupe cible identifié.

26 Pour plus d'informations, voir la partie de ce rapport annuel consacrée à la thématique « Accueil des demandeurs d'asile et retour volontaire ».

© fotografie Christo

Le trajet de retour: des transferts qui continuent à bousculer des vies

Sur le terrain, nous ressentons clairement les problèmes posés par l'instauration du trajet de retour[27]. Malgré l'accompagnement intensif lors duquel les travailleurs sociaux préparent au mieux les personnes à l'éventualité d'une issue négative, elles ne sont souvent pas (encore) prêtes à accepter cette perspective. Le temps est trop court. Nombre d'entre elles décident de ne pas se rendre en place de retour, malgré le fait qu'y renoncer implique qu'elles perdent leur droit à l'accueil. Certaines personnes quittent leur logement, d'autres contestent la mesure qui leur est infligée en introduisant un recours au Tribunal de travail. Une dizaine de familles ont ainsi obtenu gain de cause, dans la plupart des cas parce que lors de la désignation de la place de retour, la continuité de la scolarité des enfants ou du suivi médical ne pouvait pas être garantie.

L'accueil des personnes en procédure 9ter

Depuis 2009, en réponse à la crise de l'accueil, Fedasil avait adopté plusieurs instructions limitant l'accès à l'aide matérielle pour un nombre croissant de catégories de bénéficiaires. Les instructions de Fedasil du 15 octobre 2013[28] confirment en grande partie les restrictions imposées par les instructions précédentes. Par contre, on constate un certain assouplissement : la mesure qui prévoyait que les personnes ayant une demande 9ter recevable dont la procédure d'asile est toujours en cours devaient quitter la structure d'accueil endéans les deux mois a été abrogée par Fedasil.

27 Pour plus d'informations sur le trajet de retour, voir le rapport annuel 2012 ainsi que la partie de ce rapport annuel consacrée à la thématique « Accueil des demandeurs d'asile et retour volontaire ».

28 Instruction de Fedasil relative à la fin et à la prolongation de l'aide matérielle du 15 octobre 2013.

Les familles accueillies au centre de retour de Holsbeek

Depuis la fin de la crise de l'accueil, les familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier[29] peuvent à nouveau bénéficier de l'aide matérielle, mais désormais uniquement au centre de retour de Holsbeek. Au sein de la structure d'accueil, une dizaine de familles déboutées ont fait les démarches pour pouvoir bénéficier de l'aide matérielle en tant que « famille illégale ». Certaines d'entre elles ont introduit auprès de Fedasil des demandes de prolongation exceptionnelle, pour pouvoir rester dans la structure d'accueil du CIRÉ jusqu'au moment où la nouvelle place leur soit désignée. Ainsi, elles espéraient pouvoir éviter de se retrouver à la rue. Mais jusqu'à présent, Fedasil a toujours répondu négativement à ces demandes de prolongation. Trois recours ont abouti à une condamnation de Fedasil à prolonger le séjour des familles dans notre structure d'accueil.

Des résidents contribuent à l'aide matérielle

Depuis le 22 décembre 2009, certaines catégories de demandeurs d'asile ont accès au marché du travail. Les personnes qui bénéficient de revenus professionnels et de l'aide matérielle en tant que demandeurs d'asile ont l'obligation d'en informer Fedasil. Si elles ont un contrat stable, elles ont un délai de deux mois pour quitter la structure d'accueil. Depuis les instructions du 30 avril 2013, les résidents qui travaillent, mais qui ne répondent pas aux conditions pour une suppression de leur inscription dans une place d'accueil, sont invités à payer une contribution pour l'aide matérielle dont ils bénéficient. Ainsi, au sein de notre structure d'accueil, deux familles ont été invitées à payer des montants allant jusqu'à 560 euros par mois à Fedasil.

Perspectives pour 2014

L'année 2014 s'annonce pleine de défis.

Jusque fin avril, nous continuerons à fermer nos places temporaires tout en essayant de garder un taux d'occupation suffisamment élevé pour pouvoir couvrir les frais de fonctionnement de notre structure. Pour rappel, la structure d'accueil est financée par le nombre de personnes accueillies. Contrairement aux autres systèmes, les places vides ne sont pas financées, ce qui pourrait mettre en danger le fonctionnement de notre structure d'accueil de manière générale. Une négociation sera menée avec Fedasil à ce sujet dans le cadre d'une nouvelle convention qui devrait permettre plus de stabilité financière pour la structure.

Nous devrons surtout nous familiariser avec les nombreux changements que le nouveau plan de management 2014-2018 de Fedasil prévoit. Il s'agit, entre autres, de la régionalisation du réseau d'accueil, de la réforme du modèle d'accueil en étapes et des nouvelles formes de concertation entre Fedasil et les opérateurs d'accueil.

Nous développerons davantage notre capacité à accueillir des personnes dont les besoins sont spécifiques par des formations, par la finalisation de nos guides d'accompagnement pour les publics spécifiques, par le renforcement de partenariats et éventuellement par la proposition de nouveaux projets pour mieux répondre aux besoins. L'attention que nous porterons aux publics ayant des besoins spécifiques sera encore plus importante puisque le nouveau modèle d'accueil de Fedasil prévoit que ces personnes deviendront notre public cible principal à l'avenir.

L'année 2014 sera aussi une année de commémoration, puisque nous fêterons les 15 ans d'existence de notre structure d'accueil.

29 Ces familles ont droit à un accueil en centre d'accueil fédéral en vertu de l'article 60 de la loi accueil, complété par l'Arrêté royal du 24 juin 2004 visant à fixer les conditions et modalités pour l'octroi d'une aide matérielle à un étranger mineur qui séjourne avec ses parents illégalement dans le royaume.

Le service « Accueil des demandeurs d'asile » en activités

Evénements et actions

- Mise en place d'une « cartographie » afin d'avoir une idée plus fine des caractéristiques de nos places, et identifier les places adaptées pour des personnes ayant des besoins spécifiques.
- Renforcement du soutien juridique des travailleurs sociaux, en développant un guide pratique concernant le droit à l'aide matérielle et en organisant des intervisions juridiques dans les régions.
- Actualisation de notre brochure « Pass bienvenue » que nous remettons aux résidents au moment de leur installation dans nos logements.
- Mise en place d'un fond pour soutenir financièrement les projets professionnels ou de formation des résidents accueillis dans notre structure d'accueil.
- Élaboration de brochures avec des points d'attention, conseils et adresses utiles pour optimaliser l'accompagnement de certains publics cibles au sein de notre structure d'accueil.
- Participation à l'élaboration de sessions d'information pour les résidents des centres d'accueil fédéraux sur le système d'accueil individuel.
- Organisation avec Fedasil d'une visite au sein de notre structure d'accueil, pour une délégation de l'université de Trondheim (Norvège) dans le cadre d'une étude sur les différents systèmes d'accueil en Europe.
- Organisation d'une visite pour le nouveau comité de direction de Fedasil.

Formations à l'attention des travailleurs sociaux de la structure d'accueil

- Journée de rencontre des travailleurs sociaux, espaces d'échange sur différentes thématiques (politique européennes face au migrants, Roms, retour, asile...), 24 janvier 2013.
- Visite des places de retour du centre d'accueil de Jodoigne, 15 mars 2013.
- Formation sur l'accompagnement des ressortissants des pays des Balkans, et plus particulièrement les Roms, 2 mai 2013.
- Formation sur l'analyse du récit d'exil, 21 mai 2013.
- Trois journées d'introduction pour les nouveaux travailleurs, 30 mai 2013, 4 septembre 2013 et 12 novembre 2013.
- Formation sur l'accompagnement psychosocial des enfants des demandeurs d'asile, 7 juin 2013.
- Formation « comment rebooster le sens et la capacité d'agir en tant que travailleur social », 23 septembre 2013.
- Formation sur le genre et la violence intrafamiliale, 8 novembre 2013.
- Formation sur la tuberculose et les transferts médicaux, 29 novembre 2013.
- 15 supervisions juridiques, pour renforcer l'accompagnement socio-juridique des travailleurs sociaux dans les différentes régions.

Publications

- Publication de 7 numéros de la *newsletter juridique* du CIRÉ.
- *L'accueil des demandeurs d'asile dans des structures à petite échelle*, juin 2013.

Protection : défendre le droit à une procédure d'asile de qualité

Le CIRÉ inscrit dans ses priorités la défense et la promotion d'une politique de protection belge et internationale de qualité. En 2013, il s'est attaché à défendre le maintien des droits fondamentaux des demandeurs d'asile et des garanties procédurales pour ces derniers.

Une diminution des demandes

En 2013, 15.840 demandes d'asile[30] ont été introduites en Belgique, ce qui constitue une diminution de 26,2% par rapport à 2012. Il s'agit du chiffre le plus bas de demandes d'asile depuis 2008.

La Secrétaire d'État à l'asile et la migration se félicite de cette évolution à la baisse et des mesures prises pour faire accélérer les procédures et dissuader certains ressortissants de venir dans notre pays. Ces chiffres montrent que la politique du Gouvernement a bien eu un impact. Mais il n'y a pas de quoi se réjouir. Le nombre de pays ou de régions dans le monde où les droits fondamentaux des personnes sont violés ou dans lesquels des conflits sévissent, eux, ne diminuent pas et les personnes qui les fuient sont toujours plus nombreuses.

Ainsi, en 2013, en Belgique, la majorité des demandes d'asile provenaient d'Afghanistan, de Guinée, de République démocratique du Congo, de Russie, de Syrie, d'Irak, du Kosovo, d'Albanie, du Cameroun et de Chine[31].

Bien que le fait de donner une réponse au demandeur dans un délai raisonnable soit positif, nous pensons que l'accélération du traitement de la demande ne doit pas se faire au détriment de la qualité et ne doit pas devenir un prétexte pour faire diminuer les garanties procédurales et les standards de qualité de la procédure belge.

Mais surtout, réduire le nombre de demandeurs d'asile dans notre pays ne peut apparaître comme un objectif en soi. Car accorder une protection à un étranger qui fuit les persécutions ou la guerre est une obligation internationale de la Belgique, et non une faveur.

L'approche de l'asile ne peut être celle de la simple gestion de flux migratoires. Et en ce sens, il convient de privilégier l'accès au territoire, préalable indispensable à la protection, et non l'inverse.

Une réforme de la procédure

Plusieurs textes législatifs modifiant la procédure d'asile ont été publiés en 2013[32]. Les objectifs des dispositions: décourager les demandes multiples, réduire les charges administratives, simplifier la procédure et transposer certaines dispositions de la refonte de la Directive « Qualification ».

La modification la plus importante concerne les demandes multiples. Celles-ci sont désormais exclusivement examinées par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), instance indépendante en matière d'asile et qui dispose de l'expertise nécessaire pour évaluer le fond des demandes de protection. C'est un élément positif car, jusqu'à présent, l'Office des étrangers (OE), sans connaitre le fond de la demande, appréciait la pertinence des nouveaux éléments et décidait de prendre (ou non) en considération la nouvelle demande avant de la transmettre au CGRA qui la réexaminait sur le fond. Il y a donc - en principe - un gain de temps et une amélioration de la qualité de la procédure d'asile. Le CIRÉ a insisté sur le fait que cette procédure ne peut en aucun cas être purement écrite. C'est en effet l'OE qui auditionnera le demandeur et récoltera les nouveaux éléments et non le CGRA. Espérons que le CGRA, en cas de doute, auditionnera lui-même le demandeur d'asile ou prendra la nouvelle demande en considération facilement afin de procéder à un examen circonstancié des nouveaux éléments.

30 Il s'agit de « demandes d'asile », une demande pouvant concerner plusieurs personnes.

31 Pour plus de chiffres détaillés, voir les statistiques d'asile, bilan 2013, sur le site du CGRA: www.cgra.be.

32 Lois du 8 mai 2013, publiées le 22 août au Moniteur et arrêtés royaux du 17 mai 2013, publiés le même jour.

Le CIRÉ reste opposé au maintien de la mesure qui prévoit de supprimer l'accueil aux demandeurs d'asile qui introduisent une nouvelle demande. Car les conditions d'accueil participent à la qualité de la procédure d'asile.

Le CIRÉ s'inquiète également de voir que le recours en annulation devant le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) est désormais prévu contre une série de décisions en matière d'asile prises par le CGRA (refus de prise en considération) alors que ce recours, qui n'est pas le recours classique prévu en matière d'asile, ne présente pas les garanties nécessaires à un recours effectif. Il s'agit d'un recours de légalité uniquement, qui ne suspend pas automatiquement la mesure d'éloignement durant l'examen et qui ne permet pas de tenir compte de nouveaux éléments. Cette voie de recours concernait déjà les ressortissants de l'Union européenne et, plus récemment, ceux issus des pays d'origine sûrs. Elle concerne désormais aussi les personnes qui demandent à nouveau l'asile et les personnes reconnues réfugiées dans un autre État membre.

Le fait

Sale temps pour les demandeurs d'asile issus des pays sûrs... En 2013, le Gouvernement a confirmé la liste de pays d'origine sûrs et la Cour constitutionnelle a validé la procédure accélérée devant le CGRA pour les demandeurs d'asile provenant de ces pays.

Les pays d'origine sûrs

Le 15 mai 2013, le Gouvernement a confirmé la liste des pays sûrs en reprenant les mêmes sept pays considérés comme sûrs en 2012[33]. Les demandeurs d'asile originaires de ces pays, essentiellement des Balkans, continueront dès lors à être soumis à une procédure d'asile spécifique.

Cette procédure a des conséquences pour le demandeur d'asile: alourdissement de la charge de la preuve, traitement express de la demande, droit de recours réduit et dépourvu d'effet suspensif. Aussi, le droit à l'accueil de ces demandeurs d'asile est limité.

Le CIRÉ a réaffirmé sa ferme opposition à l'établissement de telles listes et a poursuivi, avec d'autres associations, les recours en justice pour faire annuler ces listes auprès du Conseil d'État. Ce dernier ne s'est pas encore prononcé bien que l'auditeur ait soulevé que le Kosovo et l'Albanie ne répondaient pas à la définition de pays sûrs. En juillet 2013, la Cour constitutionnelle a, quant à elle, validé la procédure accélérée prévue devant le CGRA. La Cour précise toutefois que le CGRA doit tenir compte de la vulnérabilité particulière de certaines catégories de demandeurs d'asile comme les mineurs étrangers non-accompagnés (MENA) et les personnes traumatisées. Fin 2013, le second recours introduit auprès de la Cour concernant les voies de recours limitées devant le CCE était toujours en cours d'examen. La bataille n'est donc pas encore finie.

46,8%

Près de la moitié des demandeurs d'asile afghans n'ont pas obtenu de protection par les instances d'asile belges en 2013.

33 Les pays considérés comme sûrs sont : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, l'Inde, le Kosovo, le Monténégro et la Serbie.

Le cas des Afghans

L'année aura été fortement marquée par le combat des Afghans présents dans notre pays.

Le CIRÉ s'est attaché à construire et à porter un plaidoyer sur l'insuffisante prise en compte de leur besoin de protection auprès des instances d'asile et du monde politique. Nous pensons qu'il subsiste toujours des problèmes dans l'examen de leurs dossiers. La situation en Afghanistan s'est détériorée, la nature du conflit est volatile. Et de nombreux Afghans subissent des violations de leurs droits fondamentaux liées - directement ou non - au conflit armé qui sévit dans ce pays depuis plus de 30 ans. Les élections présidentielles et le retrait des troupes internationales à venir risquent de laisser place à un regain de violence sur l'ensemble du territoire. Et la situation socio-économique de ce pays - à peine sur le seuil de la reconstruction - est l'une des plus désastreuses au monde. Les Guidelines du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) publiées en août 2013 vont clairement dans ce sens et insistent sur le fait que toute une série d'Afghans appartiennent à des catégories à risque et doivent être protégés. C'est notamment le cas des enfants, des femmes, des jeunes hommes en âge de combattre mais aussi des minorités ethniques et religieuses...

© Laurence Vray

© Laurence Vray

Pour le CIRÉ, il est d'une importance cruciale que les Afghans qui ont besoin de protection l'obtiennent. Or, près de la moitié des demandeurs d'asile afghans n'ont pas obtenu cette protection en 2013 dans notre pays[34]. Et des Afghans, souvent jeunes et bien intégrés, se voient de plus en plus souvent expulsés vers ce pays en guerre. Seules les familles afghanes bénéficient d'un moratoire de fait sur les expulsions mais elles sont alors laissées sans droits ni titre de séjour dans notre pays. Ce qui n'est pas acceptable.

Le CIRÉ a interpellé et rencontré la Secrétaire d'État et les instances d'asile à de nombreuses reprises. Notre analyse a également pu être défendue devant une assemblée de parlementaires, lors d'une audition sur la question du renvoi des demandeurs d'asile vers des pays en guerre.

Le CIRÉ s'est aussi impliqué auprès du collectif des Afghans et de leur comité de soutien, en consacrant du temps à l'animation de la plateforme rassemblant les mondes associatif et syndical concernés par la question. L'intention était de manifester un soutien large de la société civile à la cause et au combat mené par les Afghans.

Ensemble, les différents acteurs ont porté des revendications, communiqué à plusieurs reprises et organisé divers événements, parmi lesquels une semaine d'actions et de solidarité clôturée par un grand rassemblement et une « Manifête » à l'occasion de la Journée internationale des migrants. Enfin, la plateforme a soutenu des actions menées par le collectif des Afghans lui-même, telles que la marche vers Mons et diverses manifestations.

34 Le taux de protection du CGRA en 2013 était de 53,2% (20,8% ont obtenu le statut de réfugié et 32,4% le statut de protection subsidiaire).

La protection des Syriens

Deux millions de Syriens ont fui leur pays en raison du terrible conflit auquel ils font face depuis plus de deux ans. La toute grande majorité de ces personnes sont accueillies dans des pays voisins et n'atteignent pas l'Europe car les États verrouillent leurs frontières. Certains tentent d'arriver jusqu'ici en empruntant des routes clandestines, souvent au péril de leur vie.

Les Syriens qui réussissent à atteindre le territoire européen font face à la « loterie de l'asile ». Certains pays, comme la Belgique, leur octroient largement une protection. En 2013, le CGRA leur a accordé une protection dans 91,8% des cas. Mais ils sont très peu nombreux à demander l'asile ici : 877 demandes d'asile en 2013 (contre 793 en 2012). Il convient de remarquer que le CGRA leur octroie le statut de protection subsidiaire dans 79,2% des cas plutôt que le statut de réfugié alors même que le HCR estime que la majorité d'entre eux remplissent les critères de la définition de réfugié, statut qui octroie davantage de droits aux personnes que celui de la protection subsidiaire.

Le CIRÉ a interpellé à plusieurs reprises la Secrétaire d'État à l'asile et à la migration, l'OE et le Ministre de Affaires étrangères sur la question des visas et de l'accès à notre territoire notamment pour les Syriens. À ce jour, nos interpellations sont restées sans réponse.

La Secrétaire d'État a annoncé que 75 places sur les 100 prévues dans le cadre de la réinstallation pour 2014 seraient réservées à des réfugiés syriens. Une goutte d'eau dans l'océan...

La Belgique doit être plus solidaire en assouplissant sa politique de visas pour permettre à des Syriens - qui en font la demande parce qu'ils y ont des liens - de rejoindre notre pays. Elle doit aussi s'engager à réinstaller davantage de réfugiés. Elle devrait également, comme le font déjà d'autres pays européens, prévoir et mettre en œuvre un programme d'accès humanitaire pour permettre à un plus grand nombre de Syriens d'avoir accès à la protection dans notre pays.

L'asile au niveau de l'Europe

Le 12 juin 2013, après cinq ans de négociations, le Règlement Dublin III, la refonte de la Directive « Accueil » et de la Directive « Procédures » ont été adoptés et publiés. Le délai de transposition est prévu pour la fin 2015.

Ces textes, dans leur ensemble, comportent quelques avancées : prise en compte des persécutions liées au genre, obligation d'une audition avec un personnel qualifié, attention particulière portée aux besoins médico-psy des demandeurs d'asile vulnérables, recours effectif contre une décision de transfert Dublin, délai de 6 mois maximum pour le traitement des demandes d'asile, accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile après 9 mois... Mais ils sont également assez décevants notamment parce que le principe de la détention des demandeurs d'asile est renforcé et que le mécanisme de Dublin reste quasiment inchangé.

L'aide juridique mise à mal

L'aide juridique, un droit inscrit dans notre Constitution et dans la Convention européenne des droits de l'Homme, a beaucoup tremblé durant 2013.

Début de l'année, nous apprenions qu'un projet de réforme de l'aide juridique, à l'initiative de la Ministre de la Justice, Annemie Turtelboom, s'apprêtait à être présenté au Gouvernement. Ce projet avait été concocté dans la plus grande discrétion, à l'abri de la société civile et des publics concernés. Les propositions qui étaient sur la table consistaient à durcir les conditions d'accès à l'aide juridique (pour les personnes en situation précaire) et à mettre à mal la qualité des prestations pro deo. Et ce, au nom d'économies budgétaires et de lutte contre les abus.

Le CIRÉ ainsi que d'autres organisations, entrevoyant les graves conséquences d'une telle réforme pour leur public, se sont très vite mobilisés pour réagir ensemble. La Plateforme Justice pour tous - connue pour divers combats menés dans le passé - a ainsi été réactivée. Ce sont cette fois plus de 50 acteurs de la société civile - associations, syndicats et acteurs du monde judiciaire - du Nord et du Sud du pays, qui se sont mis autour de la table, pour mener ensemble un combat de plusieurs mois. Ce front commun s'est traduit par le lancement d'une pétition, des cartes blanches dans la presse, des courriers au monde politique, une rencontre de partis et du Premier ministre, une manifestation. Le projet de réforme a finalement été retiré.

Suite à cette petite victoire, d'autres évolutions néfastes pour l'accès à la justice se sont profilées, telles que les nouvelles pratiques des Bureaux d'aide juridique (BAJ) faisant fi de la présomption d'indigence, ou encore l'imposition de la TVA sur les honoraires des avocats (qui va peser lourdement sur les classes moyennes).

La Plateforme Justice pour tous, coordonnée entre autres par le CIRÉ, a décidé de rester active et de se formaliser, de manière à avoir plus de poids dans les rapports de force et à s'inscrire dans un combat à plus long terme en faveur d'une justice accessible pour tous.

Perspectives pour 2014

Face à la volonté politique de continuer à restreindre l'accès au droit d'asile et de diminuer les droits fondamentaux des demandeurs d'asile, le CIRÉ va continuer à exercer son rôle de vigilance politique et juridique en :

- Veillant au maintien des droits fondamentaux et des garanties procédurales particulièrement pour les personnes ressortissantes d'un pays figurant sur la liste des pays d'origine sûrs mais également pour les demandeurs d'asile qui introduisent une nouvelle demande ou ceux qui sont concernés par le Règlement Dublin III.

- Continuant à défendre la prise en compte du genre, de l'intérêt supérieur des enfants et des vulnérabilités particulières des demandeurs d'asile dans l'examen de leur demande de protection internationale et ce, notamment, pour les Afghans.

- Plaidant pour un véritable accès à la protection pour les réfugiés syriens en Europe et en Belgique, en assouplissant la délivrance des visas, en réinstallant davantage de réfugiés et en mettant en œuvre un programme d'accès humanitaire.

- Restant attentif à l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de détermination du statut d'apatride qui donnera lieu à un titre de séjour en Belgique.

- Poursuivant les débats et en émettant des recommandations afin de garantir l'accès à l'aide juridique gratuite, et donc à la justice, à tous les publics précarisés dont les demandeurs d'asile.

La thématique « Asile et Protection » en activités

Événements

- Co-organisation d'une manifestation « A l'aide ! juridique ! » suivie d'une rencontre avec le cabinet du Premier Ministre, 13 juin 2013.
- Organisation - avec les instances d'asile belges, le HCR et d'autres associations - d'une action de sensibilisation dans les gares dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié, 20 juin 2013.
- Co-organisation dans le cadre de la plateforme de soutien d'une semaine d'actions et de solidarité avec les Afghans, du 14 au 20 novembre 2013.
- Co-coordination d'une Manifête au Béguinage (lieu d'occupation des Afghans), 18 décembre 2013.
- Soutien dans l'organisation de différentes actions militantes des Afghans : manifestations, marches...

Interventions et formations

- Séances d'informations juridiques et pratiques pour les demandeurs d'asile au « Point soupe » coordonné par Vluchtelingenwerk Vlaanderen.
- Animations et co-coordination avec Ulysse d'un groupe d'échanges d'informations et de réflexion pluridisciplinaire (regroupant des assistants sociaux, juristes, médecins, psychologues) sur les problématiques liées aux « maladies du séjour » (questions médicales et de santé mentale qui se posent dans la procédure d'asile et la procédure de régularisation médicale appelée « 9ter »). Dans ce cadre, des recommandations en matière d'asile ont été formulées et discutées avec la cellule « psy » du CGRA.
- Animation des réunions plénières de la Plateforme Justice pour tous et coordination d'un groupe de réflexion, réunissant des acteurs des mondes associatif, syndical et judiciaire.
- Ateliers de sensibilisation à la question des réfugiés auprès des élèves de 3e année du Collège La Fraternité, Bruxelles, 16 avril 2013.
- Intervention sur « Les pays d'origine sûrs et la procédure d'asile accélérée » lors de la formation concernant l'accompagnement des ressortissants des pays des Balkans pour les travailleurs sociaux francophones de la structure d'accueil CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen, 2 mai 2013.
- Intervention à la Chambre des représentants lors d'une audition en Commission de l'intérieur sur la question du retour de demandeurs d'asile vers des pays en guerre, 22 octobre 2013.
- Intervention sur le droit des réfugiés et la situation des Afghans de Belgique dans le cadre d'une journée se sensibilisation sur la situation d'une élève afghane auprès d'élèves et de leurs professeurs de l'Institut des Ursulines, 25 octobre 2013.
- Sessions d'information sur les nouvelles Guidelines du HCR et la possibilité pour les Afghans de réintroduire une nouvelle demande d'asile, destinée aux Afghans et à leurs avocats, 16 décembre 2013.

Publications

- *Qu'est-ce que la réinstallation?*, juillet 2013.
- *Le retour des demandeurs d'asile originaires de pays en guerre: le cas des Afghans*, octobre 2013.
- *Les nouvelles lignes directrices du HCR sur l'Afghanistan*, décembre 2013.

Roms : focus sur les familles migrantes en errance

Contrairement à la France, la question rom en Belgique n'est pas en train de prendre une tournure médiatique et politique où les discours les plus « tsiganophobes » sont permis. Néanmoins, la situation des familles en errance, dites roms, à Bruxelles demeure extrêmement préoccupante et les efforts du CIRÉ se sont concentrés sur cette population. Pour les aider à sortir du cercle vicieux dans lequel elles sont enfermées et pour que leur situation ne soit pas représentative de l'idée que l'on se fait des « roms » en Belgique.

Familles en errance et task force régionale

L'errance qui caractérise les familles slovaques, dites roms, que l'on trouve dans les squats de Bruxelles réduit leurs chances d'accès aux droits sociaux les plus élémentaires. D'expulsion en expulsion, elles font parler d'elles dans les médias mais leur situation ne s'améliore pourtant pas. Les pouvoirs publics en Belgique se renvoient la balle pour éviter d'affronter le problème et les condamnent ainsi à errer de commune en commune depuis 2009 sans jamais trouver la stabilité nécessaire à leur intégration. Il se trouve que ces familles sont slovaques, européennes, peu nombreuses (environ 200 à 300 personnes en tout et pour tout) et en très grande précarité. Le CIRÉ recensait en 2013 plusieurs lieux de refuge : le squat de l'Université libre de Bruxelles (ULB) où séjournait une dizaine de familles dans un bâtiment désaffecté ; le Samu social qui abritait des familles qui ont été mises à la rue au début de l'été 2013 et, après une période d'errance, ont fini par réintégrer le Samu social. Par ailleurs, le 4 novembre, la police a expulsé le squat du Gesù où logeait depuis plusieurs années une dizaine de familles slovaques.

Au cours de l'année 2013, et face à la répétition des scénarios d'expulsions, le CIRÉ a organisé un groupe de travail interassociatif avec La Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde, le Foyer, Amnesty international et Rom en Rom pour réfléchir aux solutions pérennes à apporter à cette errance. Un manifeste a été rédigé et envoyé aux représentants de la Région de Bruxelles-Capitale en octobre, au même moment que l'organisation d'une conférence sur la thématique, le 23 octobre, en collaboration avec la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Le manifeste demande le respect de principes de base pour la prise en charge de ces familles : la stabilisation de leur situation dans un lieu d'hébergement à long terme, un suivi social rapproché pour leur permettre de prendre pied dans la société belge et l'inclusion dans le droit commun (des mesures adaptées aux besoins de ces familles en termes d'urgence humanitaire et de suivi social). L'objectif de la conférence était de réunir les représentants politiques belges pour les informer de la situation particulière de ces familles et leur proposer que la prise en charge s'effectue au niveau régional en suivant les principes du manifeste. Résultat : une « task force » régionale sur les familles en errance a été créée à la fin de l'année par une note de gouvernement. La task force est un lieu de coordination des actions communales et régionales. Elle devra préciser son fonctionnement, ses contours et ses principes en 2014 et s'attaquer aux problèmes urgents.

À l'appui de la conférence, le CIRÉ et ses partenaires ont développé des outils de communication et notamment un documentaire de 15 minutes donnant la parole aux familles concernées (issues des squats du Gesù et de l'ULB) et un document permettant de faire le point sur les situations d'errance depuis 2009 dans toute l'agglomération bruxelloise.

Par ailleurs, le CIRÉ a fait un suivi de la situation des familles expulsées en novembre du squat du Gesù, dont une partie a été relogée par la commune de Saint-Josse et plusieurs autres par des communes bruxelloises avec la coordination de la Fédération bruxelloise de l'union pour le logement (FEBUL). Les personnes jugées comme ayant le moins de chance d'être « intégrables » ont été placées au Samu social dans des places d'hébergement d'urgence.

Partant de ces situations d'urgence, le CIRÉ a également souhaité développer son analyse et approfondir ses recherches sur la question rom en Belgique. Une chercheuse a été engagée à mi-temps en juillet pour effectuer une enquête de terrain sur la prise en charge de la problématique rom dans quatre villes belges : Liège, Namur, Anvers et Gand. Un rapport intermédiaire a été remis aux participants de la conférence du mois d'octobre. Le rapport final sera publié en 2014.

La citation

« On reconnaît le niveau de démocratie d'un peuple à la façon dont il traite les Roms ».

Vaclav Havel

Roms des Balkans

Le CIRÉ a commencé à mener une veille juridique, politique et pratique de la situation des ressortissants issus des pays dits « d'origine sûrs ». Les restrictions au départ, les conditions d'accueil, la procédure accélérée, le retour volontaire ou forcé et les difficultés de réintégration font partie des questions étudiées par le CIRÉ. Un rapport est en cours de rédaction et sera soumis à un groupe de travail élargi en 2014. Dans ce cadre, un focus a été effectué sur les Roms des Balkans. Particulièrement touchés par les restrictions imposées par leurs États d'origine pour sortir de leur propre pays, il semblerait que les Roms ne représentent pas la majorité des ressortissants des Balkans qui arrivent en Belgique contrairement à ce qui est affirmé par certains rapports[35]. Quoi qu'il en soit, ils souffrent souvent d'une plus grande vulnérabilité lorsque s'appliquent à eux des procédures accélérées.

Par ailleurs, le CIRÉ s'est porté « tierce intervention » dans une affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme à laquelle des requérants roms de Serbie, demandeurs d'asile en Belgique, demandent la condamnation de la Belgique pour non respect d'un certain nombre de leurs droits fondamentaux. La décision de la Cour ne devrait pas être rendue avant fin 2014.

Formation sur la question rom

L'engagement d'une médiatrice spécialisée sur la question rom, à temps partiel durant le dernier trimestre 2013, a permis d'approfondir les objectifs, le contenu et la forme d'une formation à dispenser prochainement aux travailleurs sociaux.

Activités autour de la problématique des Roms

Animation, formations, interventions

- Participation à la journée d'information du service « Accueil des demandeurs d'asile »: intervention sur la problématique des Balkans et groupe de travail sur le travail social avec les roms, 24 janvier 2013.
- Organisation (et intervention lors) de la conférence « Les familles migrantes, dites roms, en errance à Bruxelles », 23 octobre 2013.
- Intervention suite au film « Cause commune », Festival des libertés, 24 octobre 2013.

Publications

- « Quel droit d'asile pour les Roms en Europe? », in *Lettre de l'IRFAM*, n°33, février 2013.
- *La situation des personnes dites « Roms migrants » en Belgique* - Une enquête exploratoire au départ de 4 villes - rapport intermédiaire, octobre 2013 (distribué à la conférence mais non encore publié).
- *Les familles migrantes, dites roms, en errance à Bruxelles*, documentaire réalisé par l'ASBL Switch à l'occasion de la conférence du 23 octobre 2013.

35 Notamment : EASO, *Asylum applicants from the Western Balkans, comparative analysis of trends, push pull factors and responses*, 2013.

Intégration : l'accueil des primo-arrivants, une question toujours au cœur de l'actualité

Suivre l'actualité politique en matière d'accueil des primo-arrivants (PA), finaliser le dernier des 12 cahiers *Vivre en Belgique* et poursuivre le testing des propositions formulées par le CIRÉ en matière de module de citoyenneté ont été les principaux axes de travail de la thématique « Intégration » au cours de cette année.

La politique d'accueil des PA : un décret voté au niveau bruxellois francophone

Contrairement au niveau wallon[36] où les débats se sont poursuivis (les membres de la majorité semblant peiner à se mettre d'accord sur la portée du caractère obligatoire), le Parlement francophone bruxellois a adopté, en juillet 2013, à une large majorité (PS-Ecolo-cdH et FDF), un décret qui vise à organiser un « parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale ».

On peut se réjouir que les besoins des PA soient, enfin, clairement reconnus et fassent l'objet d'une attention spécifique. Toutefois, au vu des moyens financiers susceptibles d'être investis dans la mise en œuvre du décret PA et au vu de la façon dont celui-ci va, semble-t-il[37], se décliner concrètement, on ne peut que se questionner quant aux actions qui vont pouvoir être réellement développées dans ce cadre. Et donc quant à ce que le futur décret va réellement changer par rapport à la situation actuelle.

Le fait

Le 18 juillet 2013, le décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale a été adopté par la Commission communautaire française.

À titre d'exemples, nous pointerons quelques aspects[38] :

Au vu de certaines déclarations, il serait prévu d'ouvrir un voire maximum deux bureaux d'accueil pour l'ensemble de la Région bruxelloise et ce, alors qu'elle accueillait (en 2010) près de 37% des PA séjournant en Belgique. À titre de comparaison, la Flandre, qui en accueillait à la même époque près de 42%[39] (soit à peine 5% de plus), compte sept bureaux d'accueil (+ un à Bruxelles : BON vzw).

Alors que la première version de l'avant-projet (mi-décembre 2012) prévoyait que le module « citoyenneté » soit intégré dans le volet primaire et concerne dès lors tous les PA, il n'en est plus de même dans la version votée, le module « citoyenneté » se retrouvant dans le volet secondaire et n'étant donc destiné qu'à une partie des PA (comme si tous les PA n'en avaient pas besoin). La question du sens de séparer « la délivrance d'une information pertinente sur les droits et devoirs de chaque personne résidant en Belgique » de la formation « citoyenneté » se pose également… comme s'il s'agissait de deux choses distinctes.

Par ailleurs, se pose aussi la question du volume d'heures affectées à ce module « citoyenneté ». Au vu de certaines déclarations, il serait question de ne lui consacrer que 50 heures. Ceci nous paraît très faible au vu des enjeux en présence à savoir non seulement l'information des PA quant aux aspects pratiques mais aussi la transmission de clés de compréhension du fonctionnement de la société belge. Par ailleurs, le décret prévoit que ce module puisse être intégré (en tout ou en partie) dans les formations linguistiques, hypothèse qui interpelle quand on sait que ces cours de langue s'adressent à des débutants (ou relativement débutants) en français. Se pose donc la question de la compréhension par les PA de l'information donnée et du degré d'approfondissement des sujets abordés, ainsi que celle de la formation des formateurs : donner un cours de français et donner un module « citoyenneté » sont deux choses différentes.

36 Pour plus d'informations concernant le projet de décret wallon, voir le rapport annuel 2012 du CIRÉ.

37 Au moment d'écrire ces lignes, les arrêtés d'application n'ont pas encore été approuvés.

38 Pour plus d'informations à ce sujet, voir l'*Analyse du décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale* disponible sur le site internet du CIRÉ: www.cire.be.

39 CBAI, UCL, *État des lieux de la situation des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale*, novembre 2012, p. 10.

La dimension d'insertion socio-professionnelle ne fait pas partie des formations envisagées dans le volet secondaire et ce, alors qu'aux dires mêmes du décret, celui-ci vise notamment à « accroître (...) la participation (...), économique » des PA. Le projet de décret ne prévoit qu'une orientation de ceux-ci vers les « acteurs actifs dans le domaine de la formation et de l'emploi » alors que ces dispositifs sont déjà fortement sollicités (voire saturés pour certains). En outre, ils ne maîtrisent pas toujours les arcanes juridiques liés au travail des étrangers (permis de travail...), ils s'adressent prioritairement à des personnes pas ou peu qualifiées (alors que les PA ont tendance à être, pour un nombre conséquent d'entre eux, qualifiés, voire très qualifiés), et ne sont pas nécessairement toujours sensibilisés aux aspects interculturels (différences existant entre pays en termes de modalités relationnelles dans le monde du travail, en termes de contenu inhérent à la fonction occupée et de transposition de compétences d'un pays à l'autre...).

Enfin, alors que la majorité des PA bruxellois ne sont pas plus francophones que néerlandophones à la base, et que donc une seule politique pour tous les PA de la Région aurait été la solution la plus logique, on continue à avoir deux politiques d'accueil des PA différentes (une francophone et une flamande) dans leur contenu et dans leurs modalités d'application.

138.071

138.071 immigrations internationales ont été enregistrées en Belgique en 2011. Parmi ces personnes, 34,8% étaient originaires de l'UE 15 ; 22,1% de l'UE 12 ; 11,3% d'Asie ; 8,5% d'Europe hors UE27 (avec Turquie) ; 8,5% d'Afrique du Nord ; 8,5% d'Afrique subsaharienne et 2,8% d'Amérique latine.

Source : Centre pour l'égalité des chances, *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, rapport statistique et démographique 2013*, p. 39.

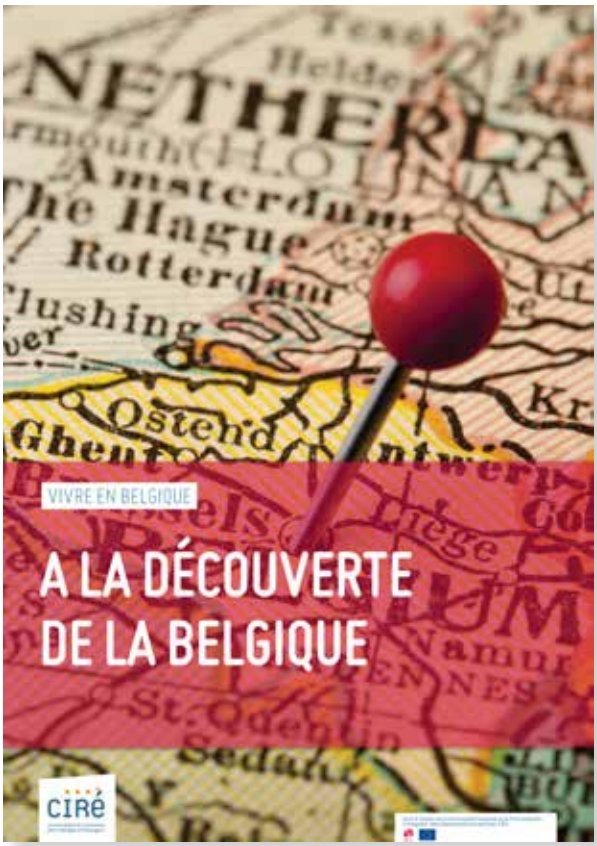

Le cahier À la découverte de la Belgique

Au niveau des réalisations concrètes, l'année 2013 a été principalement occupée par la finalisation du dernier cahier de la série *Vivre en Belgique*[40].

Pour rappel, les 12 cahiers (logement, enseignement, emploi, institutions, statuts de séjour, vie quotidienne, impôts, assurances, protection sociale, santé, vivre ensemble et découverte de la Belgique) ont été rédigés en vue de servir de supports aux formateurs dans le cadre de la préparation d'animations thématiques et de visites (dont les visites de villes, de musées et autres sites). Ils sont toutefois susceptibles d'intéresser un public plus large, de par la diversité des sujets abordés.

La logique qui a prévalu lors de la rédaction de ces cahiers est une logique de type « encyclopédique ». En effet, l'objectif poursuivi était d'être le plus complet possible pour chacune des matières, afin que le lecteur ne soit pas contraint d'effectuer des recherches complémentaires. Il s'agissait de lui permettre de puiser dans cette vaste source d'informations au gré de ses besoins et intérêts.

Le 12e cahier, intitulé *À la découverte de la Belgique*, est consacré à la découverte du patrimoine naturel, culturel et social belge : géographie (physique, économique et humaine), histoire (politique, économique, sociale mais aussi coloniale), arts (architecture, peinture, sculpture, littérature, BD, cinéma, musique, danse), sciences, folklore et fêtes diverses, spécialités culinaires et suggestion de visites.

40 Pour plus d'informations concernant ce vaste projet, voir les rapports annuels des années précédentes.

En filigrane, au travers de ces pages, il s'agit notamment de permettre à chacun de « décoder » le monde qui l'entoure, de donner du sens à ce qu'il voit que ce soit en traversant des paysages, en regardant un journal télévisé, en déambulant dans les rayons d'une librairie… ou même, tout simplement, en attendant son tram (les façades des maisons nous racontent l'histoire d'une époque, d'un quartier, tout comme le nom des rues d'ailleurs). Apprendre à aller au-delà de la surface des choses, s'imprégner et « apprivoiser » ce cadre de vie, « créer des liens… », comme disait le Renard au Petit Prince.

La citation

« C'est notre propre identité qui, en filigrane, est en jeu chaque fois que nous entreprenons de définir l'autre (…) définir l'autre devient un enjeu d'autodéfinition (…) ».

Source: De Smet, F., *Les politiques d'intégration mise à l'épreuve de l'identité intérieure* (texte basé sur la thèse de doctorat d'Ilke Adam), Fondation Roi Baudouin, Policy Paper Charles Ullens 2011-2012.

Mais ce cahier est aussi l'occasion de se rappeler que le pays d'accueil n'est ni une page blanche, ni une page écrite et imprimée une fois pour toute, pour reprendre les mots d'Amin Maalouf. Parmi les femmes et les hommes qui ont contribué à la richesse intellectuelle du pays, un certain nombre sont le « fruit » de la migration que ce soit directement (première génération) ou indirectement (deuxième génération). Citons, à titre illustratif, les écrivains Alain Beerenboom, Philippe Blasband, Eugène Savitzkaya ; les cinéastes Chantal Akerman, Michel Khleifi ou Marian Handwerker ; ou encore le Prix Nobel de Chimie Ilya Prygogine, etc.

Par ailleurs, ce cahier permet aussi de se plonger dans l'histoire coloniale du Congo, du Rwanda et du Burundi. Mais également de se rappeler combien le présent n'est souvent pas si éloigné du passé : comment, en lisant les mesures d'austérité envisagées par le gouvernement en 1960, ne pas faire le lien avec l'époque actuelle ? Comment oublier l'actualité du slogan porté par les ouvrières de la FN en 1966 : « À travail égal, salaire égal » ? Comment, à une époque où la question des frontières est posée régulièrement et où l'on fête le 50e anniversaire de l'immigration marocaine et turque (et que l'on va bientôt fêter les 70 ans de l'immigration italienne), ne pas penser au *Banquet des Fraudeurs* (1951) d'Henri Storck, film qui aborde avec humour la question de la circulation au-delà des frontières, ou à *Déjà s'envole la fleur maigre* (1960) de Paul Meyer, fiction qui témoigne des conditions de vie précaires des travailleurs émigrés italiens dans une cité charbonnière, sans parler de *Tête de Turc* (1970), ce documentaire de Marian Handwerker sur le sort des mineurs turcs en région liégeoise.

Connaître le passé pour mieux comprendre le présent, tel est un des objectifs poursuivis par ce dernier cahier.

Soutien actif à la plateforme de lutte contre le racisme

Impulsée en 2012 par la Ministre Fadila Laanan, cette plateforme a eu du mal à mettre ses membres au travail. Le CIRÉ et le CBAI ont accepté de se mobiliser sur ce processus et ont préconisé :

- de doter cette plateforme d'un accompagnement méthodologique par Atanor ;
- d'élargir les organisations impliquées aux organisations de migrants et à des organisations non reconnues par l'éducation permanente mais actives et intéressantes en matière de lutte contre le racisme ;
- de relever, dans le travail de définition du « racisme aujourd'hui » accompli, les nœuds (les questions sur lesquelles les acteurs de l'antiracisme s'opposent) et de les explorer en tentant de dégager des pistes d'action commune ou, à tout le moins, de dépasser les empoignades stériles ;
- de préparer deux journées de réflexion collective sur des enjeux importants pour la lutte contre le racisme : une journée sur la réussite scolaire des jeunes d'origine étrangère comme enjeu pour l'égalité et une journée sur la gestion de la diversité convictionnelle.

Ce travail est en cours : toutes ces étapes sont franchies et cela a demandé et demande encore du temps et de l'énergie.

Perspectives pour 2014

2014 sera l'année de mise en ligne du site www.vivreen-belgique.be spécialement créé pour héberger les 12 cahiers de matière.

Elle sera également celle du suivi de la mise en place des dispositifs d'accueil des PA côtés wallon et bruxellois. Dans ce cadre, il s'agira notamment de poursuivre le débat avec le Conseil d'administration quant au niveau de participation du CIRÉ, aux côtés des organisations syndicales et des membres qui souhaitent s'impliquer, au dispositif d'accueil des PA.

Par ailleurs, il est également prévu de poursuivre le travail de réflexion concernant la question de l'enseignement et ce, en lien avec la question de la diversité culturelle et la problématique de l'égalité des chances. Pour ce faire, outre les références théoriques, une large place sera réservée aux expériences de terrain.

La thématique « Intégration » en activités

Interventions et conférences

- Intervention au Parlement de la COCOF sur les politiques d'accueil des primo-arrivants, 26 février 2013.
- Intervention sur le thème de la politique d'accueil des PA dans les 3 Régions, dans le cadre d'un séminaire organisé par le Centre de Documentation et de recherche sociales, 7 mars 2013.
- Présentation des cahiers *Vivre en Belgique* (avec focus sur le cahier *Vivre ensemble*) dans le cadre de l'après-midi thématique organisé par le Conseil de la Jeunesse autour du thème des cours d'histoire de l'immigration, 17 avril 2013.
- Présentation de l'histoire de l'immigration en Belgique à des stagiaires en formation à la Mission locale d'Etterbeek, 22 avril 2013.
- Présentation des cahiers *Vivre en Belgique* (avec focus sur le cahier *Vivre ensemble*) dans le cadre d'une rencontre organisée par la Coordination Enfance d'Etterbeek, 9 septembre 2013.
- Présentation des actions développées par le CIRÉ en matière d'accueil des PA et de ses positions à l'égard du décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre d'une séance du Conseil consultatif (section cohésion sociale), 17 septembre 2013.
- Interventions (dans le cadre du module citoyenneté du projet BAPA du CIRÉ) centrées sur la présentation de la Belgique au niveau géographique, historique, artistique et institutionnel, et sur la question du « vivre ensemble », de septembre à octobre 2013.
- Présentation faite à l'occasion de la Réunion de Réseau de la Police fédérale et centrée sur l'histoire de l'immigration en Belgique depuis 1830 et les principaux facteurs susceptibles d'intervenir dans le processus d'adaptation à la société d'installation, 26 novembre 2013.

Publications

- Participation à la rédaction du *migration|magazine 10,* « Devenir Belge, un début ou une fin? », été 2013.
- *Analyse du décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale*, septembre 2013.

Bureau d'accueil des primo-arrivants : informer, rencontrer, échanger, se comprendre

Le Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) du CIRÉ est un projet développé en partenariat avec la commune d'Ixelles. Cette initiative de cohésion sociale a pour objectif de répondre aux besoins liés à l'arrivée récente des personnes étrangères et de les accompagner dans leur intégration.

Dans ce projet d'accueil des primo-arrivants, une priorité est donnée aux ressortissants des pays tiers à l'Union européenne, ayant un titre de séjour de plus de 3 mois et séjournant en Belgique depuis moins de 3 ans. Les Ixellois sont également prioritaires mais, en 2013, nous avons ouvert les services du BAPA aux résidants des autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cet accueil consiste à donner les informations nécessaires à la réalisation des droits sociaux et économiques. Le BAPA est donc un outil structuré pour lutter contre l'exclusion sociale.

Un bilan individuel

Pour chaque personne individuellement, nos services s'articulent autour de trois axes :

- Un **axe socio-juridique** pour des besoins éventuels de santé, de logement et pour toute autre question en lien avec le séjour.
- Un **axe linguistique** pour l'évaluation du niveau de français avec une orientation vers des cours appropriés.
- Un **axe professionnel** en lien avec les études, les formations, la reconnaissance des diplômes, la recherche d'emploi.

436

C'est le nombre de personnes qui ont été accueillies, informées et orientées dans le cadre du BAPA en 2013.

Ateliers « citoyenneté et orientation socio-professionnelle »

Nous proposons également un programme d'ateliers « citoyenneté et orientation socio-professionnelle » aux personnes qui maîtrisent relativement bien le français à l'oral et à l'écrit. En 2013, les ateliers ont eu lieu durant 11 semaines, du 16 septembre au 27 novembre.

Les ateliers sont composés de deux modules indissociables. La participation est gratuite, mais un contrat de participation est signé et une attestation, moyennant 80% de présence, est remise à la fin du programme.

Le premier module, comportant 92h, est consacré à la citoyenneté. Le second module compte 48h et porte sur l'orientation socio-professionnelle.

Sur base de nos constats de 2012, nous avons revu notre processus d'inscription et avons organisé deux séances d'information et d'inscription visant à présenter le programme, préciser son cadre, évaluer la motivation des participants, connaître leurs attentes et leurs centres d'intérêt.

Les principaux constats

Sur les 16 personnes inscrites au programme, 14 ont régulièrement suivi l'atelier jusqu'à son terme. Le taux moyen de participation a été de 80%, soit une moyenne journalière de 11 personnes.

Même en ouvrant les ateliers aux primo-arrivants des autres communes bruxelloises, les Ixellois restent majoritaires. Le groupe était diversifié en termes de lieux de provenance ici (8 communes bruxelloises de résidence représentées : Anderlecht, Etterbeek, Evere, Ixelles, Saint-Gilles, Schaerbeek, Uccle, Woluwé-Saint-Lambert) et là-bas (différents pays d'origine, différentes cultures).

Il y avait donc une certaine mixité culturelle mais aussi de genre (11 femmes et 4 hommes) et une mixité sociale (profils professionnels très variés). Le groupe était un échantillon représentatif de Bruxelles dans sa diversité.

Certains participants étaient originaires d'« Afrique francophone » notamment des pays au sud du Sahara et du Maghreb. Il faut également relever la présence des 3 personnes venant de pays non francophones (Angola, Chine et Colombie) qui s'étaient investies dans l'apprentissage du français depuis leur arrivée. Leur participation a été très active dans cet atelier. Elles nous ont confié que l'atelier a été pour elles un moyen de pratiquer la langue française.

Lors des séances d'atelier consacrées au « vivre ensemble », les débats ont porté sur les chocs culturels vécus ici ou ailleurs suite à une rencontre avec une autre personne. Les participants ont été invités à faire part de la façon dont l'étranger est perçu dans leur pays d'origine, à réfléchir sur leurs relations avec les Belges et à comparer les dynamiques relationnelles entre « autochtones/étrangers » dans les deux pays. Les échanges ont permis de mettre en perspective la perception et l'accueil de l'étranger ici et là-bas.

L'atelier a permis de créer « un espace de parole entre communautés ». Certains participants ont pu verbaliser les préjugés présents dans notre société. La communication n'est pas toujours évidente au quotidien entre populations. Si les communautés ne communiquent pas entre elles pour apprendre à se connaître, chaque groupe se renferme alors dans des frontières invisibles. Or, en échangeant, en découvrant l'autre, on décode sa culture, son comportement. C'est un pas vers la tolérance. Vivre ensemble devient moins compliqué.

Ces débats révèlent aussi que la question du « vivre ensemble » ne peut pas uniquement être circonscrite aux rapports entre nationaux et étrangers. Elle concerne également les communautés entre elles.

Tout au long de l'atelier, un certain nombre de participants nous ont raconté comment ils appliquaient les informations et conseils donnés au fil des séances consacrées à la vie pratique. Par exemple, les démarches d'inscription dans une maison médicale, les contacts pris avec les conseillers à la mutuelle, l'inscription chez Actiris, l'introduction des demandes d'équivalence de diplôme, la recherche d'une formation. Ceux qui avaient fait des entretiens d'embauche pendant les ateliers en ont parlé aux formateurs. Ce qui a permis une évaluation collective sur des cas concrets.

Concernant le module d'orientation socio-professionnelle, les participants ont apprécié l'espace de réflexion proposé sur la manière de se positionner dans la recherche d'emploi. Au programme, on trouvait : le marketing de l'emploi (projections professionnelles à court et à moyen termes), la rédaction du CV et de la lettre de motivation, la législation du travail, l'accès au marché de l'emploi, les statuts de séjour et les permis de travail...

L'histoire de la Belgique apparaît comme un préalable à la compréhension des autres thèmes du programme. Les participants nous ont avoué que c'est au terme de l'atelier « Histoire » qu'ils ont compris pourquoi certains thèmes étaient prévus dans le programme. Au début, certains n'étaient pas très enthousiastes face au thème de l'histoire. Ils ne comprenaient pas pourquoi cela précédait la partie orientation socio-professionnelle qui était centrale pour eux. Mais la curiosité a pris le dessus sur leur réticence et au fur et à mesure, ils se sont rendu compte que la Belgique était encore à découvrir et à connaître pour leur culture générale. Revisiter l'histoire de la Belgique permet de prendre ses marques, de voir comment le pays s'est formé, développé, de voir quels ont été les combats de société, la conquête des droits des femmes, des enfants et des travailleurs, la mise en place des institutions, les raisons d'être des clivages francophones et néerlandophones...

Perspectives pour 2014

Forts de nos constats de 2013, nous allons maintenir le cap sur l'ouverture de notre bureau d'accueil à tous les primo-arrivants inscrits dans une commune de la Région de Bruxelles-Capitale, même si les Ixellois restent prioritaires.

Nous comptons également continuer à organiser notre programme « citoyenneté et orientation socio-professionnelle » comme il le fut cette année. La question du « vivre ensemble » sera davantage abordée dans l'ensemble des séances et plus uniquement concentrée sur une semaine.

L'expérience de constitution du groupe de 2013 a démontré une fois de plus - ce que nous savions déjà - combien ce type de processus intéresse peu a priori les primo-arrivants mais qu'ils en découvrent l'intérêt une fois qu'ils sont impliqués.

Toutes les organisations qui proposent ce type de programme dans un cadre non obligatoire sont confrontées à cette réalité. L'avantage du CIRÉ est qu'il est en contact avec un public de primo-arrivants qu'il peut informer de l'existence de l'atelier par cet autre biais.

2015 sera la dernière année de l'organisation du BAPA dans le cadre de la programmation quinquennale de cohésion sociale ixelloise. Il appartiendra aux instances du CIRÉ, aux instances communales et à la COCOF de décider de la suite à donner à ce projet.

Le BAPA en activités

- Séances de travail avec le CPAS d'Ixelles, 16 janvier et 20 juin 2013.
- Réunions de concertation sociale à Ixelles, 24 janvier et 18 juin 2013.
- Séance d'information au CRVI de Verviers, 11 février 2013.
- Séance de travail, Dialogue Afrique Europe, 15 avril 2013.
- Séances d'information à la coordination sociale d'Ixelles, 25 avril et 17 octobre 2013.
- Séance de travail avec la Mission locale de Bruxelles Ville, 6 mai 2013.
- Séance de travail, Habitat et rénovation, Ixelles, 14 mai 2013.
- Séances de travail avec les responsables de la cohésion sociale de la commune d'Etterbeek, 15 mai et 15 novembre 2013.
- Observations des pratiques chez Bon asbl, 7 juin, 1er et 25 juillet 2013.
- Séances de travail avec la Mission locale d'Ixelles, 9 août et 12 septembre 2013.
- Séance d'information, Mentor escale, 2 septembre 2013.
- Séance d'information sur les ateliers citoyens au Centre social protestant, 4 septembre 2013.
- Séance d'inscription aux ateliers, 11 septembre 2013.
- Organisation du programme d'ateliers « citoyenneté et orientation socio-professionnelle » du 16 septembre au 27 novembre 2013.

SHARE : le Forum des migrants

Le CIRÉ est partenaire du projet SHARE depuis ses débuts en 2011. SHARE vise à favoriser la participation des migrants et des personnes issues de l'immigration aux débats publics qui les concernent. En 2013, douze associations issues de l'immigration, implantées dans les trois régions du pays, ont décidé de rejoindre les six partenaires précédents, afin de constituer une assemblée fédérale SHARE.

Cette assemblée s'est donnée pour mission :

- de développer les réflexions entamées l'année précédente, dont le point d'orgue avait été le forum « SHARE, autour de l'intégration » tenu le 24 novembre 2012, et de construire et diffuser une parole commune à partir de ces réflexions,
- de mettre sur pied des assemblées régionales.

Ce début de structuration a porté ses fruits. En 2013, SHARE a produit et diffusé des prises de position communes à l'occasion de la Journée mondiale contre la discrimination raciale et de la Journée mondiale des réfugiés. Les partenaires ont également organisé une journée de réflexion sur les politiques d'accueil des primo-arrivants, mis sur pied un groupe de travail qui a été à la rencontre des acteurs de terrain, et rédigé une prise de position qui a été envoyée à l'ensemble des responsables politiques. Une délégation de SHARE a été invitée à dialoguer autour de cette prise de position avec le monde politique, tant côté francophone que néerlandophone.

Par ailleurs, SHARE a développé en 2013 un site internet (www.shareforum.be), sur lequel l'ensemble de ses activités et prises de position sont consultables. Enfin, SHARE s'est davantage fait connaître du monde associatif issu de l'immigration dans les trois régions, en y organisant des rencontres. À Bruxelles, une assemblée régionale a vu le jour en septembre 2013. À cette occasion, cinq nouveaux partenaires se sont joints au projet. L'assemblée bruxelloise a décidé de s'attaquer aux thématiques de l'emploi et de l'enseignement dans la région. Le même travail de structuration est en cours en Wallonie et en Flandre.

Depuis 2013, le CIRÉ a adopté une position de « compagnon de route » de SHARE, ce qui veut dire être invité aux réunions, donner son avis, participer aux débats mais ne pas voter et influer sur les décisions de SHARE car il n'est pas une organisation de migrants.

Dès 2014, une étape supplémentaire d'autonomisation sera franchie puisque la travailleuse au service de SHARE ne sera plus basée au CIRÉ mais dans une organisation de migrants.

SHARE
FORUM DE L'ASSOCIATIF DES MIGRANTS

Logement : soutenir l'acquisition par des projets collectifs et solidaires

L'objectif du service « Logement » est d'aider des familles à revenus modestes à se trouver un logement adéquat et à un prix abordable. Et ce, d'une part, en les aidant à acquérir leur logement grâce à des projets solidaires et collectifs et, d'autre part, en permettant à certaines d'entre elles d'accéder à la location par l'octroi d'un prêt pour la garantie locative.

Les projets de soutien à l'acquisition

Les Groupes d'épargne collective et solidaire

Convaincu que le fait de favoriser l'accès à la propriété de familles à faibles revenus est un moyen de lutter contre la pauvreté, le CIRÉ a mis en place depuis 2003 des Groupes d'épargne collective et solidaire (GECS). Les familles y constituent une épargne collective et solidaire qui permettra à chacune d'entre elles de préfinancer le montant de l'acompte demandé au moment du compromis de vente. Outre leur côté financier, les groupes d'épargne sont des projets participatifs où les dimensions d'accompagnement, de formation et d'information sont tout aussi essentielles.

La tendance à l'augmentation du nombre de groupes se poursuit

Nous avons continué à diffuser le principe des groupes d'épargne en nous positionnant de plus en plus en « soutien » à ces groupes portés par d'autres, même si nous accompagnons toujours des familles dans nombre d'entre eux. Ce sont des groupes d'épargne « classiques », qui aident les familles à acheter un logement sur le marché traditionnel, à Bruxelles et en Wallonie. Sauf l'un d'eux, le groupe « Arc-en-ciel », qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de Community Land Trust (CLT) à Molenbeek[41] et dont le CIRÉ assure actuellement la co-coordination.

10 ANS DE GROUPES D'ÉPARGNE !

Le 18 novembre 2013, nous avons organisé une journée pour rendre publics et mettre en débat et en perspective les résultats de l'évaluation de 10 ans de groupes d'épargne.

L'évaluation de 10 ans de groupes d'épargne

Le 18 novembre 2013, nous avons présenté et mis en débat notre publication « *Les Groupes d'épargne collective et solidaire : bilan et perspectives* ». Près d'une centaine de personnes étaient présentes.

À côté de nombreux points positifs, les participants ont mis en avant plusieurs difficultés rencontrées, notamment:

- l'augmentation constante des prix d'achat sur Bruxelles qui questionne la pérennisation des GECS sous leur forme actuelle,
- les problèmes rencontrés dans beaucoup de copropriétés,
- la demande de plus en plus fréquente du Fonds du logement que les familles disposent d'un apport propre.

Partant de là, nous avons souligné le besoin d'un partenariat plus formel avec les Fonds du logement bruxellois et wallon. Nous avons plaidé pour la création d'une aide publique à la gestion des copropriétés et avons manifesté le souhait de voir augmenter l'âge limite de remboursement du prêt aux Fonds du logement, pour aller au-delà des 69 ans. Loin de prôner l'achat avant tout, le CIRÉ a finalement revendiqué plus largement une régulation des loyers, la lutte contre les logements vides et les propriétaires véreux, et plus de moyens pour la création de logements sociaux de qualité.

41 Ce groupe d'épargne est porté conjointement par Convivence, La Maison de Quartier Bonnevie et le CIRÉ. Ceci dans le cadre d'un partenariat avec l'asbl Community Land Trust Bruxelles et le Fonds du logement bruxellois.

La coordination des Groupes d'épargne collective et solidaire se déploie

Nous avions initié la coordination des groupes d'épargne fin 2012. Son travail a véritablement commencé à prendre corps en 2013. Sur le plan organisationnel, les assemblées générales ont permis d'échanger des informations, de réfléchir et de choisir les orientations à donner à la coordination. Sur le volet pédagogique, notons l'organisation d'une formation à l'accompagnement individuel des familles dans les groupes. Puis, vu le succès rencontré, la mise en place d'un programme de formations mensuelles étalé sur 2013-2014. Conçue avant tout comme un partage d'expériences, cette formation a pour objet les contenus et la méthodologie liés à l'accompagnement collectif dans les groupes. Sur le volet institutionnel, nous avons avancé sur l'amélioration de nos articulations avec le Fonds du logement et précisé progressivement les liens entre les partenaires, les groupes d'épargne et le Community Land Trust Bruxelles (CLTB).

La liste d'attente actualisée

Nous avons souhaité prendre à bras le corps le problème que représentait pour nous le fait d'avoir plus de 160 familles sur notre liste d'attente, et parfois depuis 5 ou 6 ans. Nous leur avons écrit à chacune pour leur demander si elles étaient toujours intéressées par le fait de participer à un groupe d'épargne, et/ou d'avoir la possibilité de devenir candidat acquéreur au sein du CLT. Nous avons pu aussi en intégrer une partie dans les nouveaux groupes. Reste une vingtaine de familles avec lesquelles nous allons tenter de trouver une solution en 2014.

Le fait

Depuis juillet 2013, les Groupes d'épargne collective et solidaire sont repris dans le nouveau code du logement.

Le nouveau code du logement bruxellois

Les Groupes d'épargne sont repris dans le nouveau code du logement. Même si certains mots utilisés dans la définition qui en est donnée nous paraissent inadéquats ou peu précis, nous nous en réjouissons ! À la fois parce que cela constitue une première reconnaissance institutionnelle, parce que cela conforte l'accession à la propriété comme une réponse - parmi d'autres - pour aider les familles à revenus modestes à se loger, et enfin, parce qu'à travers les groupes, c'est un dispositif participatif, solidaire et collectif qui a ainsi été valorisé.

Les Community Land Trust

2013 aura enfin vu la création du CLT régional bruxellois. Nous avons continué à investir ses instances et à soutenir son développement.

Le CIRÉ a également participé à la création d'une plateforme CLT en Wallonie. Celle-ci s'est concrétisée le 8 octobre, par la signature officielle de la charte par une vingtaine de structures.

La citation

« Maintenant que j'ai acheté, je me sens comme les autres, je ne me sens plus marginalisée. Cela me donne de la confiance, de l'auto-estime ».

Une participante à un groupe d'épargne, in *Les groupes d'épargne collective et solidaire : bilan et perspectives*, novembre 2013.

Par ailleurs, le CIRÉ continue à porter ses revendications en matière de logement notamment via sa collaboration avec le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH).

Les garanties locatives

Cette année, le Fonds de garanties locatives du CIRÉ a aidé 23 ménages, dont 19 grâce à un prêt du CIRÉ. En effet, comme notre fonds disponible était insuffisant, nous avons fait appel aux Équipes d'entraide pour 4 familles. 10 dossiers ont également pu être résolus autrement. La plupart des prêts ont été octroyés via Convivial et Caritas international, avec un très bon taux de remboursement, grâce aux suivis des associations.

Deux constats confortent l'utilité de notre fonds : d'une part, beaucoup de propriétaires refusent la garantie morale des CPAS et, d'autre part, les réfugiés sortant des centres d'accueil obtiennent difficilement une aide immédiate du CPAS pour constituer la garantie.

Perspectives pour 2014

- Poursuivre l'accompagnement et la diffusion des groupes d'épargne. Plusieurs nouveaux groupes sont en préparation : à Etterbeek, Schaerbeek, Louvain-la-Neuve...
- Poursuivre, voire renforcer le travail mené au sein de la coordination des groupes d'épargne.
- Parvenir à mettre en place une plateforme d'échanges d'outils pour aider nos partenaires dans l'accompagnement des groupes et des familles.
- Veiller à pouvoir être associés à la rédaction des arrêtés d'application du code du logement à propos des groupes d'épargne.
- Continuer à soutenir le développement du CLT à Bruxelles. Et continuer avec nos partenaires l'accompagnement du groupe d'épargne « Arc-en-ciel ».
- Lancer la réflexion sur le grave problème que posent les copropriétés défaillantes et participer à la recherche de solutions.
- Poursuivre, notamment via notre investissement au sein du RBDH, le combat politique en faveur du droit au logement à Bruxelles.
- Apporter notre aide aux familles via notre Fonds de garanties locatives.

Le service « Logement » en activités

Actions et interventions

- Accompagnement de 11 groupes d'épargne et participation à la préparation de 4 autres. Suivi de familles dans ce cadre.
- Animation de la coordination des groupes d'épargne et mise en place de formations mensuelles dans ce cadre.
- Participation au pilotage et aux activités du Community Land Trust Bruxelles.
- Coordination du projet Vandenpeereboom, au sein d'un partenariat avec La Maison de quartier Bonnevie, Convivence, le CLTB et le Fonds du Logement.
- Participation aux ateliers citoyens du Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA).
- Octroi de 23 prêts pour les garanties locatives.

Publication

Les Groupes d'épargne collective et solidaire : bilan et perspectives, novembre 2013.

L'école: diversifier les modes d'apprentissage du français

L'école existe depuis la création du CIRÉ en 1954. Elle a pour objectifs de dispenser l'apprentissage des notions de base de la langue française aux réfugiés et étrangers, ainsi que de favoriser une ouverture sur la vie sociale, politique et culturelle de la Belgique.

Contexte : le secteur du français langue étrangère à Bruxelles

L'apprentissage du français, élément primordial de l'accueil des primo-arrivants[42], figure depuis 2011 dans les priorités des contrats de cohésion sociale. Les arrêtés d'application du décret créant le parcours d'accueil sont en préparation, soulevant la question des moyens nécessaires à l'organisation d'une offre suffisante et coordonnée en cours de français langue étrangère (FLE).

En effet, dans un contexte où le nombre de primo-arrivants à Bruxelles est en augmentation (48.000 personnes en 1995, 111.000 personnes en 2010[43]), et où la proportion de personnes scolarisées - ayant donc besoin de cours de FLE plutôt que d'alphabétisation - est importante, les problèmes posés par le manque de moyens et par l'absence de coordination des opérateurs de FLE se font de plus en plus sentir. Afin d'aller vers une action plus efficace et cohérente, nous soulignons la nécessité d'une augmentation de l'offre de cours, d'une centralisation de l'information concernant l'offre de cours et les modalités d'inscription, d'une harmonisation des niveaux, et d'une structure permettant aux opérateurs de se concerter et d'élaborer des outils communs...

Le manque de coordination entre les opérateurs de FLE pèse en premier lieu sur les personnes à la recherche de cours, que ce soit de leur propre initiative ou dans le cadre d'un contrat d'activation (CPAS, chômage).

Organiser les cours

Les cours de FLE du CIRÉ accueillent des migrants de toutes origines et de niveaux socio-culturels variés, mais qui ont pour point commun de n'avoir pas ou difficilement accès à l'enseignement de promotion sociale. Cette difficulté d'accès est due le plus souvent à la précarité du statut de séjour - ainsi, les ressortissants de l'Union européenne, pouvant s'y inscrire sur base de leur simple carte d'identité nationale, sont généralement réorientés vers la promotion sociale - mais il peut aussi s'agir d'une grande précarité socio-économique, ou de difficultés particulières d'apprentissage.

Les cours du CIRÉ se concentrent sur les niveaux débutants : ils visent à donner les notions de base permettant de se « débrouiller » dans les situations de la vie courante. Ensuite, les apprenants sont orientés - dans la mesure du possible, vu le manque de places à Bruxelles - vers d'autres opérateurs.

Les cours se donnent durant toute l'année scolaire en 9 groupes de 15 apprenants. Ils ont lieu quatre fois par semaine en journée (le matin ou l'après-midi), et deux fois par semaine en soirée. Des cours d'été sont aussi organisés au mois d'août, uniquement pour le niveau débutant, en journée. La participation aux frais est de 15 euros par trimestre.

En journée, il y a quatre professeurs permanents (3 équivalents temps plein). Trois professeurs bénévoles assurent les cours du soir, deux fois par semaine.

455

C'est le nombre d'inscriptions à l'école pour l'année 2012-2013.

55 nationalités sont représentées. La majorité des apprenants a moins de 40 ans et vit en Belgique depuis moins de 5 ans.

42 Ce terme désigne ici les personnes de nationalité étrangère disposant d'un titre de séjour depuis moins de 3 ans.

43 *État des lieux de la situation des primo-arrivants en région de Bruxelles*, étude réalisée par le CBAI et l'UCL à la demande de Charles Picqué, novembre 2012.

Diversifier les méthodes pédagogiques

Chaque professeur construit son cours avec l'aide de différentes méthodes qui servent de fil conducteur à la progression, en y ajoutant ses propres documents, dispositifs et outils et en s'adaptant à chaque groupe. D'une manière générale, l'accent est mis plus particulièrement sur l'apprentissage du français oral. Dans le même ordre d'idées, une grande importance est accordée au visuel dans les outils utilisés : vidéos, magazines, photos, objets, dépliants, cartes de géographie...

L'enseignement en petits groupes permet les échanges et l'expression de tous les participants, ce que nous encourageons vivement.

Découvrir la Belgique

L'école organise chaque année des « excursions-découvertes de la Belgique » et des activités socio-culturelles. Ces activités, préparées en classe, leur permettent de recevoir des informations qui seront utiles dans leur vie quotidienne, de découvrir le patrimoine culturel et historique de la Belgique et de Bruxelles, et de se familiariser avec différentes institutions. Ces activités renforcent également la cohésion des groupes d'apprenants, permettent d'élargir leur vocabulaire et encouragent l'expression.

Durant l'année scolaire 2012-2013, l'école a organisé trois excursions (à Dinant, à Mons et à Blankenberge). Des visites à Bruxelles et d'autres activités (voir plus loin) ont pu être réalisées, notamment grâce à la convention dont le CIRÉ bénéficie avec l'asbl Article 27.

Ateliers, animations et projets

Dans le cadre des cours, le CIRÉ propose également des ateliers, animations ou projets spécifiques, dans un souci d'ouverture au-delà de l'apprentissage même de la langue.

Le végétal s'installe

Ce projet - mené à l'échelle du quartier par l'asbl « Ateliers de l'insu » - rassemble créations, ateliers-rencontres, expositions autour du végétal dans le quartier Gray-Brochet. Il fait suite à des projets précédents (« Galerue »...) et vise à développer la cohésion sociale, ainsi qu'à sensibiliser les habitants à l'art contemporain et à la place du végétal dans leur quartier, autour d'interventions de plasticiens. En 2012-2013, les animations avec les apprenants du CIRÉ ont consisté en deux séries d'ateliers distinctes, articulées aux travaux de deux artistes différents : « Tissage végétal dans le tissu urbain » et « Sculpture des arbres de la rue des Artisans ».

Fête de quartier : la « Ducasse » pour tous

Le 28 avril a eu lieu la « Ducasse » ou fête de quartier ouverte à tous, organisée sur le mode de l'échange de savoirs. Plusieurs groupes d'apprenants ont participé activement à l'organisation et à l'animation, en préparant et proposant des ateliers (origami, danse, tricot, couture, crochet, petite réparation de vélo et GSM...) lors de la fête. Au-delà du moment festif en tant que tel - particulièrement réussi - cet évènement a eu un impact important pour les participants du CIRÉ : ceux-ci ont fait preuve d'une remarquable mobilisation collective, et ont été amenés à rencontrer et échanger avec d'autres habitants du quartier, sur un mode actif.

Les animations articulées aux cours

Cette année, nous avons relancé ou expérimenté une série d'animations sur diverses thématiques (le logement, les équivalences de diplômes, l'accès à la formation et à l'emploi, les économies d'énergie). Ces animations ont été menées par des intervenants internes au CIRÉ (sauf pour la thématique énergie), et intégrées aux cours de français, avec une approche centrée sur le groupe-classe. Précédemment, nous procédions sous forme de séances d'information, plus efficaces en termes de temps (une séance rassemblait plusieurs classes), mais pas toujours à la portée de personnes qui ne maîtrisent pas le français. Nous avons donc opté pour des animations en petits groupes, demandant plus de temps pour les intervenants, mais permettant de mieux tenir compte du niveau de français des participants, et de privilégier les interactions et les partages d'expérience.

Collaborations et formation dans l'équipe pédagogique

Le travail en réseau

Participation aux réunions de la zone Sud-Est

Ces réunions, organisées par la locale Sud-Est de Lire et Ecrire, sont très importantes car elles constituent le seul point de rencontre institué entre les divers opérateurs de FLE et d'alphabétisation de la zone Sud-Est[44]. Toutefois, leur fréquence actuelle (deux réunions par an) ne permet pas d'aborder beaucoup de points, au-delà des échanges d'informations pratiques autour des inscriptions (types de cours organisés, conditions d'inscriptions...).

Participation au Réseau Alpha-FLE de la Senne

Il s'agit d'un réseau informel et local d'associations organisant des cours de FLE et d'alphabétisation, qui vise à développer les échanges et la cohérence entre les opérateurs de cours, en mettant en place des outils communs (tableau online sur l'offre de cours), et en traitant collectivement des points qui posent question dans la pratique, et des questions d'actualité politique en lien avec le secteur. Les principaux points abordés cette année étaient la gestion des listes d'attente, les règlements d'ordre intérieur pour les étudiants, les réactions des associations face à la pression grandissante opérée par les CPAS et l'ONEM sur leurs « usagers » (phénomène de « course aux attestations »), le nouveau test FLE, les apprenants scolarisés mais ne maîtrisant pas l'alphabet latin, les différents statuts de séjour, le décret sur le parcours d'intégration.

Le BAPA et la collaboration avec le CPAS d'Ixelles

En 2011, dans le cadre du Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA), le CIRÉ a proposé une coopération active au CPAS d'Ixelles. Ce dernier a souhaité être appuyé dans le domaine de l'orientation de ses usagers pour l'apprentissage du français. En effet, vu le manque de places et de coordination dans le secteur des cours de français à Bruxelles, les travailleurs sociaux des CPAS ont des difficultés pour orienter et accompagner les bénéficiaires d'aide sociale ayant besoin d'apprendre le français. Pendant l'année 2012, l'école du CIRÉ, avec le BAPA, est donc intervenue lors d'une série de séances de « bilan linguistique » organisées par le CPAS d'Ixelles, pour aider les travailleurs sociaux à une première évaluation des besoins des personnes, et à leur orientation vers des cours adaptés.

Fin 2012, le CPAS a décidé de prendre le relais, avec la mise en place en son sein d'une « cellule d'orientation langue ». L'intervention directe de l'école du CIRÉ lors des séances de « bilan linguistique » a donc pris fin, mais la collaboration s'est poursuivie avec l'invitation de travailleurs sociaux de la « cellule d'orientation langue » à participer à la formation sur le test FLE organisée par le CIRÉ (voir ci-après).

Formation au test de positionnement en FLE

L'asbl Lire et écrire, dans le cadre du Fonds européen d'intégration (FEI) a publié à la fin du printemps 2012 un test de positionnement en FLE, basé sur le cadre européen de référence pour les langues (CECRL). La création de ce test constitue un évènement pour le secteur, car il s'agit du premier outil de référence commun à tous les opérateurs de FLE à Bruxelles et en Belgique francophone.

Il s'agit donc pour les associations de s'en saisir - en tous cas d'en prendre connaissance, si pas de l'appliquer tel quel - et l'école du CIRÉ a organisé en mai 2013 une formation sur ce test, animée par son auteure, et rassemblant, en plus de l'équipe de formateurs du CIRÉ et de la coordinatrice du BAPA, une autre équipe de formateurs en FLE (la Maison de la Solidarité, Bruxelles-ville) et deux travailleuses sociales du CPAS d'Ixelles (cellule « orientation langues »). Ainsi, la démarche de découverte du test FLE a pu s'inscrire dans une dynamique de rencontre et d'échanges avec d'autres opérateurs : une ouverture vers l'extérieur que toute l'équipe souhaite développer.

Perspectives pour 2013-2014

Vu la mobilisation des apprenants lors de la « Ducasse » et la qualité des nombreux échanges induits par sa préparation, ainsi que l'occasion que cette fête représente pour le CIRÉ de participer à la dynamique de quartier, l'école se joindra activement à la « Ducasse » 2014, si elle est reprogrammée.

Les animations sur le thème du logement - qui ont été menées cette année dans presque tous les groupes et ont bien fonctionné - pourraient l'année prochaine s'étendre à tous les groupes. Nous souhaitons également, dans la mesure des disponibilités des intervenants, étendre à tous les groupes les autres animations thématiques qui n'ont été dispensées qu'à un seul groupe cette année.

La formation sur le test FLE, riche en échanges et questionnements pédagogiques, a impulsé une dynamique appelée à se poursuivre l'année prochaine, autour des trois points suivants :

- L'équipe des formateurs du CIRÉ en retire le projet d'intégrer, à moyen terme, des tests de niveau dans son fonctionnement.
- En amont de ce projet, la découverte du test de positionnement appelle un travail de fond sur la définition des différents niveaux de cours organisés, référée au Cadre européen.
- Enfin, nous souhaitons associer d'autres opérateurs de FLE à ce travail de réflexion pédagogique ; d'une part pour l'enrichissement qu'apportent les échanges et la collaboration avec d'autres équipes et, d'autre part, pour contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la progression vers une harmonisation des pratiques.

La fonction de coordination du secteur FLE n'étant à ce jour toujours pas attribuée au niveau régional, le CIRÉ est candidat pour assurer la coordination et le soutien pédagogique des acteurs de FLE si les moyens lui en sont donnés.

44 La zone Sud-Est couvre Etterbeek, Ixelles, Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert, Watermael-Boisfort, Auderghem.

L'école en activités

Événements et actions

Visites

- Visite du BIP, du Rouge-cloître et du palais royal, 24 août 2012.
- Visite du Musée des sciences naturelles, 28 septembre 2012.
- Visite de la Monnaie, 16 novembre 2012.
- Représentation de théâtre forum, sur les thèmes de l'emploi et de la migration, 23 novembre 2012.
- Visite de la Grand-Place et du marché de Noël, 13 décembre 2012.
- Film « Persepolis » au cinéma Vendôme, 24 janvier 2013.
- Visite du quartier (place Flagey + abbaye de la Cambre), 4 février 2013.
- Visite de La Monnaie + concertino, 24 février 2013.
- Film « La source des femmes » au cinéma Vendôme, 28 février 2013.
- Visite du musée Antoine Wiertz, 22 mars 2013.
- Visite du Musée des sciences naturelles, 22 mars 2013.

Excursions

- Excursion à Dinant, 26 octobre 2012.
- Excursion à Mons, 21 mai 2013.
- Excursion à Blankenberge, 21 juin 2013.

Profil des apprenants

Nombre

Pour l'année scolaire 2012-2013, il y a eu 455 inscriptions, dont 276 personnes différentes. Une centaine d'apprenants ont fréquenté les cours chaque mois. Le public est mixte, avec une légère majorité masculine : 58% d'hommes pour 42% de femmes.

Nationalités

Le nombre des nationalités représentées est toujours impressionnant: pas moins de 55 !

Les nationalités sont principalement réparties entre 6 zones géographiques : l'Amérique latine (33%), l'Asie (30,8%), l'Europe de l'Est et l'UE (14,5%), l'Afrique (10,9%), l'ex-URSS (4,7%).

Le top 5 des pays

Les 5 principaux pays : Bangladesh (11,6%), Colombie (8,1%), Équateur (7,6%), Albanie (6,2%), Inde (5,1%).

Répartition par tranche d'âge

Notre public est relativement jeune. La majorité des apprenants a moins de 40 ans (72,5%).

- de 18 à 19 ans : 5,1%
- de 20 à 29 ans : 40,6%
- de 30 à 39 ans : 26,8%
- de 40 à 49 ans : 16,7%
- de 50 à 59 ans : 7,2%
- 60 ans et plus : 2,5%
- Donnée inconnue : 1,1%

Délai de présence en Belgique

- moins de 3 mois : 22,5%
- entre 4 et 6 mois : 10,1%
- entre 7 et 11 mois : 8,7%
- entre 1 et 2 ans : 31,9%
- entre 3 et 5 ans : 10,9%
- entre 6 et 10 ans : 7,2%
- plus de 10 ans : 3,6%
- donnée inconnue : 5,8%

Niveau d'études

La majorité des apprenants (86%) a terminé le niveau secondaire ou supérieur et universitaire:

- primaire : 17,4%
- secondaire inférieur : 7,2%
- secondaire : 51,1%
- supérieur ou universitaire : 21%
- donnée inconnue : 3,3 %

Documents d'identité présentés à l'inscription

Un grand nombre de documents différents ont été présentés ou déclarés, reflet de la complexité administrative que doivent affronter les personnes étrangères.

- Passeport : 42,4%
- Annexes (annexe 3, 12, 15, 26, 35) : 8%
- Article 9bis : 1,8%
- Carte orange : 14,9%
- Carte de résident d'un autre pays de l'UE (Espagne, Italie...) : 5,4%
- Carte A : 4,7%
- Carte B : 7,2%
- Carte E : 3,3%
- Carte F : 4,3%
- Personnel d'ambassade : 0,7%
- Visa étudiant : 0,4%
- Nationalité belge : 0,4%
- Donnée inconnue : 6,5%

Travail, équivalences et formations: accompagner les migrants dans leurs projets professionnels

Le service « Travail, équivalences et formations » a pour objectif de favoriser l'intégration sur le marché de l'emploi des personnes étrangères qui ont besoin d'un soutien particulier pour réussir leur projet professionnel.

Information et soutien sur les équivalences de diplômes étrangers

En 2013, nous avons poursuivi les séances d'information sur les équivalences de diplômes étrangers ainsi que l'accompagnement individuel en la matière. L'arrivée du projet avec Actiris et Bon vzw a amené un nouveau public majoritairement demandeur d'emploi bruxellois. Auparavant, la motivation du public que nous rencontrions se partageait entre la poursuite d'études et la recherche d'emploi. Aujourd'hui, la grande majorité de nos bénéficiaires cherchent clairement un (meilleur) emploi et s'interrogent sur les perspectives de l'équivalence dans leur parcours d'insertion.

691

C'est le nombre de personnes, tous statuts confondus, qui ont été rencontrées individuellement afin de procéder à l'analyse de leur situation en matière d'équivalence de diplômes.

Formations ARCADA

Les formations ARCADA constituent un espace permettant aux demandeurs d'asile et aux réfugiés de réfléchir à leur vécu, leurs atouts et leurs attentes au niveau socio-professionnel. La formation de base propose entre autres : une meilleure compréhension du marché du travail, une introduction aux principes de la micro-entreprise, l'élaboration d'un bilan de compétences, une recherche de congruence entre les aptitudes individuelles et le projet personnel et l'identification de nouvelles pistes d'activités et de formation pour mieux répondre aux objectifs du projet migratoire. La formation ARCADA Projets s'adresse plus précisément aux personnes ayant déjà un projet de type commercial ou non marchand, l'objectif étant de réfléchir à la faisabilité et aux implications d'une (micro)entreprise.

L'animation des formations est réalisée en partenariat avec des formateurs du service de santé mentale Ulysse, de Bruxelles Laïque et du département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge. Quelques exemples de projets présentés par les participants en 2013 : organisation de cours de danse, création d'une association pour l'aide des femmes victimes de violence, ouverture d'un bar-café, création d'une activité de commerce ambulant, etc.

Soutien de projets professionnels

Dans le cadre du Fonds européen pour les réfugiés (FER), nous avons poursuivi le soutien de projets professionnels. La nature des projets soutenus concerne principalement le démarrage ou la poursuite d'une formation ou d'études. Le fonds a permis de soutenir différentes phases de ces projets, à savoir : le paiement des démarches pour l'obtention d'une équivalence de diplôme dans le but d'accéder à l'enseignement (secondaire, supérieur ou formation professionnelle), le paiement des frais d'inscription, le paiement des frais de transport afin de se rendre aux cours ou le paiement des frais scolaires (achat de syllabus, etc.).

Information et accompagnement en matière d'emploi des migrants

Nous avons organisé plusieurs séances d'information sur les questions d'accès à l'emploi et le séjour des étrangers à la demande d'organisations partenaires. Certaines séances sont à destination des travailleurs sociaux, ce fut le cas avec le Centre régional d'intégration de Charleroi, le service « Promotion de l'emploi Schaerbeek », l'asbl « Droits Quotidiens » et la Maison de l'emploi de la Ville de Bruxelles. D'autres séances d'information sont organisées à la demande de différents partenaires à destination directement du public concerné : centre de transit du Samu social d'Ixelles, école de français du CIRÉ, etc.

Le service a informé et accompagné des personnes dans leurs démarches en matière d'emploi. Les situations traitées sont très variées : résolution de problèmes de renouvellement du permis de travail B ; médiation dans la demande de permis de travail B entre administrations, employeurs, avocats et travailleurs ; récupération de salaire impayé dans des relations informelles de travail, etc.

Table ronde

Suite à la rédaction d'une analyse reprenant les difficultés rencontrées par les personnes qui demandent une équivalence de diplôme et les propositions de changements, la Fondation Roi Baudouin s'est associée avec le CIRÉ pour organiser une table ronde d'une demi-journée consacrée à la thématique de l'équivalence des diplômes étrangers en Belgique francophone. L'objectif était de permettre l'échange entre les différentes parties concernées sur les problèmes et les pistes de solutions. Une soixantaine d'acteurs étaient présents en provenance de différents secteurs : les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles compétentes en matière d'équivalence, le Forem, Actiris, les cabinets de l'enseignement fondamental et supérieur, plusieurs associations actives dans l'intégration des migrants, les Centres régionaux d'intégration en Région wallonne, des représentants des employeurs et des travailleurs, etc.

À l'issue de cette demi-journée, il ressort que les recommandations d'augmentation des moyens (plus d'effectifs pour les services d'équivalence) ou de diminution des recettes (dispense de payement des frais administratifs de la demande d'équivalence pour les catégories vulnérables sur le marché de l'emploi) sont considérés comme peu réalistes dans un contexte où les choix budgétaires sont très difficiles, même pour des montants infimes. Par contre, d'autres recommandations sur la simplification administrative ont obtenu un meilleur accueil tant par le politique que par les administrations. C'est le cas de certains documents que l'on pourrait enlever pour compléter un dossier de demande, l'idée de remplacer le recours en cas de décision insatisfaisante au Conseil d'État par un recours auprès d'une instance administrative, etc. En fin de matinée, l'ouverture de l'administration sur les propositions du secteur associatif a été soulignée. Après des échanges enrichissants, ce travail de plaidoyer politique va se poursuivre en 2014, année électorale par excellence.

Enjeux du secteur d'activités

Les multiples modifications des lois sur l'asile et sur l'accueil ces dernières années en Belgique ont eu comme conséquence un changement important sur des éléments qui influencent les projets professionnels, de formation et d'études du public étranger. À titre d'illustration, nous pouvons épingler la durée de la procédure d'asile qui s'est raccourcie. Cette évolution permet certes à la personne d'être plus vite fixée sur sa situation et d'éviter une période d'incertitude trop importante. Toutefois, le rythme de traitement des procédures s'accroissant a pour conséquence qu'il est quasiment impossible pour le demandeur d'asile de se construire un présent, en attendant la décision définitive à sa requête. Est-il encore imaginable pour ces personnes de suivre une formation de maçon qualifié, de web-designer ou d'aide-soignante dans un laps de temps de quelques mois ?

Dans ce contexte, notre travail d'accompagnement devient difficile car les participants aux activités, telles que les formations ARCADA, n'arrivent pas toujours à mettre les préoccupations liées à la procédure de côté et, donc, à y participer pleinement. Ce qui rend les contenus moins profitables pour les participants et pour la dynamique générale des groupes. Nous constatons que les personnes sont dépossédées de la possibilité de prévoir leur situation à très court terme et, donc, toute réflexion autour de leur projet personnel devient superficielle ou, encore pire, le projet se transforme en stratégie de survie poussant les demandeurs d'asile à échafauder des plans de contournement du cadre (fraude aux lois sociales et du séjour, etc.).

Le fait

Depuis la fin de l'année 2012, le retrait systématique de l'annexe 26 - aux demandeurs d'asile qui reçoivent une décision négative auprès du CGRA - et la remise d'une annexe 35 dans les cas où ces mêmes personnes introduisent un recours auprès du CCE ont des conséquences importantes sur la possibilité de se former ou de travailler. Les personnes en demande d'asile, peu importe qu'elles soient au stade du CGRA ou du CCE, sont officiellement considérées comme demandeurs d'asile et conservent, dès lors, leurs droits en matière de procédure d'asile et d'accueil. Or, cette pratique a eu pour conséquence un changement auprès du Forem qui, depuis septembre 2013, ne permet plus l'inscription comme demandeur d'emploi aux personnes en possession d'une annexe 35 dont les demandeurs d'asile en recours auprès du CCE, ce qui restreint leurs possibilités de suivre un cours de langues ou de suivre une formation qualifiante en tant que demandeurs d'emploi.

Perspectives pour 2014

Fin 2014, le subventionnement FER prend fin, ce qui implique une recherche de nouveaux fonds pour permettre la pérennité de nos activités spécifiques à destination des demandeurs d'asile, des réfugiés reconnus et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Le service a déjà commencé à travailler dans ce sens afin d'explorer des nouvelles sources de financement, notamment pour le projet ARCADA dont le contenu et la méthodologie pourraient être transposés dans d'autres contextes institutionnels.

L'arrivée du projet « équivalences » entre Actiris, Bon vzw et le CIRÉ permet de rapprocher les acteurs de l'emploi et ceux de l'accompagnement des personnes migrantes. Dorénavant, les professionnels d'Actiris peuvent mieux cerner la situation du chercheur d'emploi ayant obtenu un diplôme en dehors de la Belgique et les deux opérateurs du projet abordent davantage leur travail dans la perspective d'améliorer l'insertion de la personne. Nous constatons chaque jour que les procédures d'équivalence ou de reconnaissance professionnelle se basent sur des conditions administratives qui donnent rarement lieu à une interprétation flexible en faveur du requérant. C'est pourquoi, nous espérons que ce projet permettra d'améliorer le lien avec les professionnels d'Actiris au profit du projet du chercheur d'emploi. Soulignons également qu'après une première année de collaboration avec Actiris à Bruxelles, le Forem a manifesté son intérêt pour nos activités et réfléchit à l'heure actuelle aux modalités d'un éventuel travail commun.

Le service « Travail, équivalences et formations » en activités

Information et soutien sur les équivalences de diplômes étrangers

Dans le cadre du projet Actiris, nous avons organisé :

- 10 séances d'information réunissant 164 professionnels d'Actiris issus de différents services.
- 11 séances d'information réunissant 131 chercheurs d'emploi bruxellois.
- Un bilan individuel pour 470 chercheurs d'emploi. Nous connaissons le résultat final pour 69 des 470 personnes : 19 ont reçu une décision de CESS, 17 de CESS partiel, 16 de Bachelor, 4 de Master, 4 de CESI, 1 de CEB et 8 autres demandes sont en attente d'une décision.

Dans le cadre du projet FER, nous avons organisé :

- 7 séances d'information réunissant 99 personnes issues du public cible primaire (demandeurs d'asile, réfugiés reconnus et bénéficiaires de la protection subsidiaire).
- 5 séances d'information réunissant 96 participants du public cible secondaire (professionnels de l'accompagnement des personnes étrangères).
- Un bilan individuel pour 82 personnes du public primaire. Nous connaissons le résultat final pour 25 de ces personnes : 10 ont reçu une décision de CESS partiel, 8 de CESS, 6 de Bachelor et 1 de CE2D.

Nous pouvons également mentionner l'accompagnement individuel d'une centaine d'autres personnes qui ne rentrent pas dans les cadres ci-dessus, à savoir : étudiants étrangers, personnes sans titre de séjour et en voie de régularisation, personnes recevables sous le régime de la régularisation médicale, personnes en séjour touristique, etc.

Formations ARCADA

- Le département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge et le CIRÉ ont co-organisé 2 formations ARCADA Projets, celles-ci ont réuni 37 participants au total.
- Le Service de santé mentale Ulysse et le CIRÉ ont co-organisé 1 formation ARCADA de base et 1 formation ARCADA Jeunes, celles-ci ont réuni 27 participants au total.
- Le CIRÉ a organisé 1 autre formation ARCADA Projets réunissant 10 participants.

Au total, nous dénombrons 74 participants aux formations ARCADA lors de 5 formations (co)organisées par le CIRÉ et ses partenaires.

Soutien de projets professionnels

Dans le cadre du FER, le service a assuré le soutien de 38 projets de demandeurs d'asile ou réfugiés reconnus en octroyant un don de maximum 150 euros. La nature des projets soutenus concerne surtout le démarrage ou la poursuite d'une formation ou d'études.

Information et accompagnement en matière d'emploi des migrants

- Information et/ou accompagnement de 80 personnes dans leurs questions en matière d'emploi.
- 8 séances d'information sur les questions d'accès à l'emploi et le séjour des étrangers réunissant 114 participants.

Événement

Table Ronde « Les équivalences de diplômes étrangers en Belgique francophone », en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, 6 décembre 2013.

Productions

- Création d'une vidéo *Obtenir une équivalence, une démarche facile ?* qui regroupe via des témoignages quelques difficultés rencontrées par les personnes qui demandent une équivalence de leur diplôme étranger en Belgique. Diffusée lors de la Table ronde avec la fondation Roi Baudouin et disponible sur le site internet du CIRÉ, décembre 2013.
- Mise à jour de l'analyse *Équivalences de diplômes étrangers en Belgique francophone : état des lieux* comme base de discussion lors de la Table ronde avec la Fondation Roi Baudouin, décembre 2013.
- Création de différents outils dans le cadre de la collaboration avec Actiris en vue d'informer le chercheur d'emploi et leurs conseillers, par exemple : schéma didactique sur l'introduction des équivalences, compilation des exemples de décisions d'équivalence et de reconnaissance professionnelle, etc.

Émission

Participation à une séquence sur les équivalences de diplômes dans l'émission *Modes d'emploi* de Télé Bruxelles destinée aux demandeurs d'emploi bruxellois, novembre 2013.

Enfermement et expulsions : renforcer les visites en centres fermés et l'aide juridique

En matière d'enfermement et d'expulsion des étrangers, l'année 2013 se situe hélas dans la continuité des années antérieures : des détentions qui s'éternisent, des personnes particulièrement vulnérables enfermées, une aide juridique déficiente, un nombre croissant d'Afghans renvoyés dans leur pays... Face à ces constats, le CIRÉ poursuit son travail de vigilance et de lutte contre les injustices.

Pour le CIRÉ, lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsions des étrangers, cela veut d'abord dire : rappeler au monde politique et expliquer aux citoyens, chaque fois que l'occasion s'en présente, que cette pratique d'enfermement des étrangers est indigne et disproportionnée ! Et puis, tant que l'on n'en vient pas à bout, il est important d'avancer sur toute une série de questions intermédiaires. À commencer par le principe même de la détention qui doit être aussi restreint que possible: celle-ci doit être systématiquement soumise à un réel contrôle judiciaire, sa durée doit être strictement limitée dans le temps. Enfin, les conditions de détention doivent elles aussi être améliorées.

Les effets de la Directive « Retour »

La transposition de la Directive « Retour » en droit belge intervenue en 2012 prévoit bien que la détention doit être une mesure de dernier ressort à laquelle on ne peut recourir que pendant le temps strictement nécessaire à la mise en œuvre de la mesure d'expulsion.

Mais, contrairement à ce que certains espéraient, la transcription très explicite dans la loi de ce principe n'a pas donné lieu à de grands changements de la part des juridictions chargées de contrôler la légalité des titres de détention pris par l'Office des étrangers (OE). En 2013, comme durant les années précédentes, rares auront été les étrangers à avoir obtenu une décision de remise en liberté pour non-respect de ce principe par l'administration.

De même, un grand nombre de détenus restent privés de liberté au-delà des délais légaux fixés par la loi grâce au tour de passe-passe que constitue la pratique du ré-écrou (délivrance par l'OE d'un nouveau titre de détention à la suite de l'échec d'une tentative d'expulsion).

10 mois...

Les visiteurs ONG en centres fermés ont suivi la situation d'un ressortissant guinéen qui est resté détenu 10 mois avant que l'Office des étrangers n'accepte de le libérer du centre fermé de Bruges.

La détention de personnes vulnérables

Les visiteurs ONG en centres fermés constatent encore et toujours que des personnes particulièrement vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées, malades, personnes souffrant de troubles physiques ou psychiques en ce compris de syndromes post-traumatiques) restent détenues dans ces centres sans une prise en charge adaptée à leurs besoins. Ceci est tout particulièrement interpellant pour les personnes souffrant de problèmes psychiques : la principale réponse apportée par l'OE à la question de la prise en charge de ces personnes semble être la mise à l'isolement.

Le problème de l'aide juridique

Autre constat récurrent : l'accès à une aide et une information juridique de qualité reste particulièrement problématique.

Les avocats désignés par le bureau d'aide juridique compétent (celui de l'arrondissement judiciaire où se situe le centre fermé) n'offrent pas tous, loin s'en faut, la compétence nécessaire à leur mission particulièrement ardue. Nombre de détenus relatent aux visiteurs que leur avocat n'est même pas venu les rencontrer au moins une fois pour les entendre. Beaucoup de détenus expliquent aussi que leurs avocats ne répondent que très rarement aux messages laissés sur leur boîte vocale, voire qu'ils sont totalement injoignables.

La mise en place de permanences d'aide juridique de première ligne au sein de chaque centre fermé (une revendication portée par le CIRÉ et reprise par le Médiateur fédéral) reste limitée aux seuls centres fermés de Vottem et de Bruges. Aucune nouvelle permanence ne sera mise en place à moyen terme dans les centres fermés qui en sont dépourvus en raison du manque de moyens financiers et humains des commissions d'aide juridique à qui aurait pu être confiée cette mission. Ces permanences d'aide juridique n'assurent par ailleurs pas non plus à tous les détenus la garantie d'une aide juridique de qualité, dès lors que certains détenus en sont exclus ou ne rencontrent que trop tardivement l'avocat de la permanence.

Les visiteurs ont également constaté qu'à de très nombreuses reprises les détenus n'avaient toujours pas, après plus d'une semaine de détention, rencontré le membre du personnel chargé de leur expliquer leurs droits et obligations dans le centre et de leur communiquer les motifs de la décision d'enfermement et d'éloignement prise à leur encontre.

Le fait

En 2013, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné à deux reprises la Belgique (arrêt Firoz Muneer c. Belgique et arrêt M.D. c. Belgique) pour des régimes et des pratiques portant atteinte aux droits fondamentaux des personnes retenues. Dans ces deux affaires, la Cour a condamné le fait que les autorités belges n'ont pas respecté le droit du détenu incarcéré en centre fermé à ce qu'il soit statué dans un bref délai sur les recours introduits. Ces deux condamnations portent à 11 le nombre de condamnations infligées à la Belgique par la Cour européenne des droits de l'Homme en matière de détention et/ou d'éloignement dont 7 sont intervenues ces trois dernières années.

La détention et l'expulsion des Afghans

L'année 2013 a été marquée par une forte augmentation des rapatriements vers l'Afghanistan. Ainsi, au cours de cette année, 46 détenus furent renvoyés vers Kaboul soit trois fois plus qu'en 2012.

Ces rapatriements ont exclusivement touché des hommes célibataires de toutes origines ethniques. Certains d'entre eux étaient arrivés dans notre pays alors qu'ils étaient encore mineurs d'âge, y avaient poursuivi avec succès une scolarité ou une formation professionnelle, maîtrisaient parfaitement la langue de la région où ils avaient été accueillis. Tous ceux que les visiteurs ont rencontrés durant leur détention ont fait part de leur crainte de retour en Afghanistan et de leur absence de perspectives de pouvoir y mener une vie digne.

Dynamique du groupe « Transit »

Conformément à une évaluation réalisée en 2012 concluant à la nécessité d'améliorer et de renforcer l'encadrement des visiteurs ONG en centres fermés (et tout particulièrement des nouveaux venus), le CIRÉ a poursuivi son travail de formation et d'accompagnement des nouveaux visiteurs en centres fermés.

Pour ce faire, il a développé avec certains de ses partenaires une série d'outils et de dispositifs: formation de deux jours pour tous les nouveaux visiteurs comprenant une introduction à la législation en vigueur (détention, asile, voies de recours...), cadre déontologique du visiteur, système de parrainage par un visiteur expérimenté, « kit du visiteur » (fiches techniques et autres documents utiles visant à faciliter le travail du visiteur sur le terrain). Ce kit, reconnu comme un outil de référence, se veut évolutif, au fil des besoins des visiteurs et des évolutions du cadre légal de la détention et des expulsions.

Perspectives pour 2014

Le CIRÉ participera à une enquête sur les alternatives à la détention des demandeurs d'asile dans le cadre d'un projet du Fonds européen pour les réfugiés intitulé « Making Alternatives to Detention in Europe by Exchanges, Advocacy and Learning ». Les résultats de cette enquête permettront au coordinateur de ce projet, le réseau Odysseus, de développer une synthèse des alternatives à la détention existant en Europe et de proposer ensuite un module de formation.

Le CIRÉ travaillera également à la rédaction d'un rapport qui illustrera, grâce à différents témoignages, combien la politique d'éloignement menée par les autorités belges est loin d'être « juste et humaine ».

Enfin, deux groupes de travail - initiés à partir du groupe « Transit » et de JRS-Belgium - viseront à améliorer l'accompagnement juridique et médical des détenus en centres fermés. S'agissant de l'accompagnement juridique, les objectifs seront de créer autour de chaque centre fermé des réseaux d'avocats qui maîtrisent la matière du droit des étrangers et qui sont motivés pour assurer la défense des intérêts des détenus dans les procédures d'obtention de statut (asile ou protection subsidiaire), de libération ou de plainte. S'agissant de l'accompagnement médical, là aussi l'objectif sera de constituer un réseau de médecins autour de chaque centre fermé pour permettre de remédier à une prise en charge qui nous apparaît comme insatisfaisante par le service médical du centre fermé en raison de la relation asymétrique existant entre ce service et le détenu.

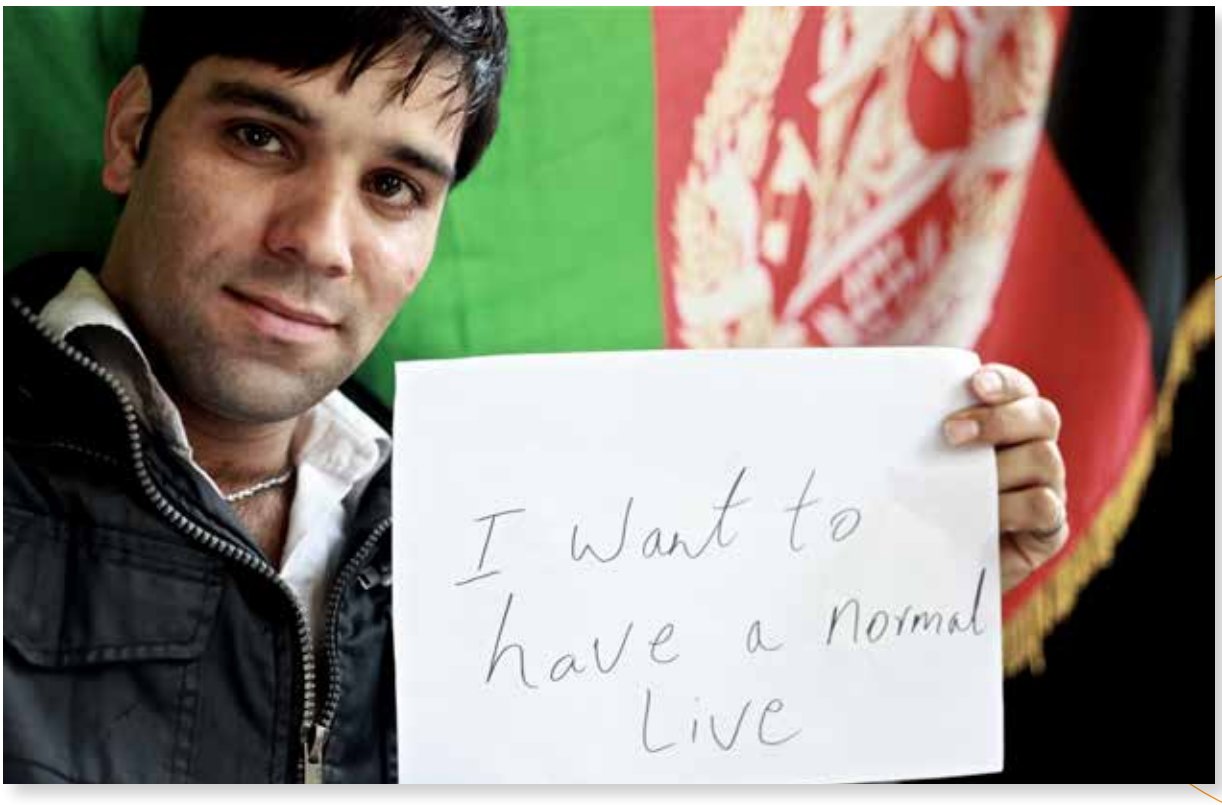

© Laurence Vray

La thématique « Enfermement et expulsions » en activités

Formations et animations

- Réunion du groupe des visiteurs « Transit » : 17 janvier, 27 février, 18 avril, 22 mai, 27 juin, 11 septembre, 25 octobre et 5 décembre 2013.
- Formations à l'attention des visiteurs : « vie familiale et détention » le 27 février, « nouvelles dispositions légales en matière d'asile » le 11 septembre et « retour volontaire avec l'OIM à partir des centres fermés » le 5 décembre 2013.
- Formations destinées aux nouveaux visiteurs accrédités, 1er octobre et 29 novembre 2013.
- Participation à la campagne Migreurop « Open Acces Now » : Promotion de la campagne auprès des parlementaires, lancement officiel de la campagne par une conférence, communication autour de la campagne, élaboration d'un kit de documents de référence, organisation de visites à la demande des parlementaires intéressés, bilan écrit de la campagne.
- Animation sur la problématique de la détention auprès de l'ASBL Picardie Laïque à Mons le 27 mars, au Lycée Guy Cudell à Saint-Josse le 29 avril, au centre Fedasil de Jumet le 21 juin, à l'Institut de l'Assomption à Watermael-Boitsfort le 25 novembre 2013.
- Participation à la commémoration des 15 ans de la mort de Semira Adamu, 22 septembre 2013.

Publication

- « Semira Adamu : 15 après qu'est-ce qui a changé ? » in *JRS-B News*, Automne 2013.

Accueillir, informer et orienter les migrants

Le service « Accueil général » assure l'accueil et l'orientation des personnes qui contactent le CIRÉ et se présentent aux permanences. Mais son rôle est également de constater et de répercuter les questionnements des publics pour nourrir les actions politiques.

Nos modalités d'accueil des publics

Nous organisons des permanences sans rendez-vous le matin de 9h à 12h30. Une permanence téléphonique est parallèlement assurée tout au long de la journée de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30. Le service est également joignable par mail. C'est ainsi que nous recueillons toutes les difficultés de terrain rencontrées par les personnes étrangères dans leurs diverses tentatives d'obtention d'un droit au séjour et toutes autres questions liées à leur établissement en Belgique. Nous faisons ensuite remonter nos constatations vers les experts politiques. Nous régulons aussi les visites vers les différents services du CIRÉ.

Le fait

Des conditions de séjour qui se durcissent, la forteresse invisible se consolide...

Les incessantes réformes concernant le regroupement familial, la loi « Accueil », la protection, l'aide juridique et la nationalité sont aux antipodes d'une réelle volonté de promouvoir une politique soucieuse et respectueuse des droits fondamentaux des étrangers : le droit à la vie privée et familiale, le droit à la santé, le droit à l'asile, le droit à la défense pour tous.

Nos constats : les possibilités de séjour, des coquilles qui se vident

Les problèmes de la politique de regroupement familial

Une entrave à la vie privée et familiale

Les conditions de revenus stables, réguliers et suffisants empêchent de nombreuses familles de se retrouver et de vivre ensemble. La procédure manque de souplesse, la loi a par exemple oublié les bénéficiaires qui touchent des allocations de handicap ou une pension. Ceux-ci sont exclus de la procédure et condamnés à vivre séparés. Les discriminations rencontrées sur le marché de l'emploi et le grand taux de chômage ne facilitent pas l'obtention d'un contrat à durée indéterminée, qui est le critère de stabilité des revenus.

Les communes anticipent le travail de l'Office des étrangers

L'attitude de certaines communes se durcit. Les demandes de mariages et de cohabitations légales sont refusées ou entravées parce que certaines communes se substituent à l'Office des étrangers et examinent à l'avance les conditions de regroupement familial. En effet, les communes suspectent souvent les unions d'être complaisantes. Par ces pratiques illégales, les personnes sont bloquées dans leur projet de vie familiale. Il arrive aussi que les mutuelles refusent de fournir l'attestation de prise en charge du/de la conjoint/e, ce qui ajoute encore des difficultés.

Une loi qui peut engendrer une double violence

Avec la réforme de juillet 2013, les partenaires sont désormais obligés de respecter les conditions d'octroi de séjour pendant une durée de 5 ans au lieu de 3 ans. Ce qui peut engendrer des situations difficiles pour les victimes de violences conjugales. Elles sont obligées de prouver des violences « suffisantes » et une indépendance financière alors que c'est souvent impossible à cause, justement, de ces situations de violences. La loi est en faveur de la personne qui ouvre le droit au séjour. Il n'est pas facile, dans ces conditions, pour des victimes de concilier respect du droit au séjour, droit à l'intégrité physique et morale et droit à la dignité.

La régularisation 9bis, une disposition de plus en plus vide

Nous arrivons au constat que cette régularisation n'aboutit pratiquement plus jamais. L'article 9bis de la loi de 1980 nous semble aujourd'hui dénué de tout fondement aux yeux des autorités publiques. Le critère de longue procédure d'asile de cette disposition légale n'est plus justifié suite à l'accélération du traitement de la procédure d'asile et de la liste des pays dits « sûrs » (parce que ces dossiers ont une procédure accélérée). L'ancrage local et durable - qui reste un critère relativement flou - n'est même plus un argument valable. Nous avons, en effet, rencontré des personnes qui sont ici depuis plus de 10 ou 15 ans, qui ne rentrent toujours pas dans les critères. Une modification et une clarification de ces critères sont nécessaires pour que cet article 9bis (circonstances exceptionnelles) ait une raison d'être et ne soit plus appliqué de manière arbitraire.

La régularisation 9ter pour raisons médicales

Nous constatons à grand regret qu'il faut être à « l'article de la mort » pour être autorisé au séjour. Les personnes ne comprennent pas toujours les motivations des refus de séjour prises sous le couvert d'appréciations discrétionnaires des autorités publiques. En cas d'accord, le plus surprenant pour nous a été de constater les conditions de renouvellement de séjour imposées aux personnes.

Une personne régularisée sur base du 9ter peut travailler avec un permis de travail C. Cette possibilité permet de désengorger les listes de candidats au CPAS. Toutefois, nous constatons qu'un amalgame est fait. Les situations médicales sont à évaluer au cas par cas. Certains malades ne peuvent pas travailler; à contrario, certains cas de maladie, ne constituent pas un handicap au travail. Le travail est même parfois un facteur thérapeutique, malheureusement vu par les autorités comme un regain de santé justifiant un retrait de séjour pour raison de maladie. Nous avons vu des personnes plonger dans la dépression face à une telle inhumanité. Le sort de la maladie, couplé à la fragilité du droit au séjour, nous amène à penser que la régularisation pour raisons médicales peut être contre-productive pour le droit à la santé et le bien-être. Il faut permettre aux personnes de travailler pour qu'elles ne soient pas une charge pour la société, mais il faut surtout respecter le droit au travail des personnes malades pour ne pas les mettre au ban de la société.

La pérennité de la crise

La crise persistante en Europe, en particulier dans les pays du Sud, entraîne une migration des gens à la recherche d'une plus grande sécurité économique et sociale. Nous avons rencontré des personnes originaires des pays tiers, ayant séjourné dans un autre pays de l'Union européenne (Espagne, Italie) mais qui n'ont pas pu obtenir un séjour de longue durée. Mal informées sur les conditions de la migration économique dans l'espace Shengen, elles sont, à leur arrivée en Belgique, confrontées à de dures réalités. La principale étant de trouver un employeur prêt à enclencher les démarches afin d'obtenir une autorisation de travailler avec un permis B et son cortège de conditions annexes : examen du marché de l'emploi, métiers en pénurie, connaissance des langues nationales, délais d'inscription à la commune avec obligation de justifier des revenus d'un travail qui est encore à trouver... Dans certains cas, les employeurs exigent des personnes qu'elles présentent un titre de séjour. Au final, les personnes tournent en rond dans ce labyrinthe de conditions ne sachant pas comment s'en sortir dans cet imbroglio où elles n'ont aucun pouvoir et où il n'est pas aisé d'identifier le début de la procédure.

Une liberté de circulation difficile

Il faut également relever la situation des européens qui ont du mal à trouver du travail, ou qui, contraints par la maladie, ne peuvent pas travailler et qui ne sont pas autorisés à bénéficier de l'aide du CPAS sous peine de compromettre leur séjour. Certains européens ont ainsi reçu un ordre de quitter le territoire belge. Cette situation traduit le manque d'information des européens sur les conditions d'établissement en Belgique. Les subtilités de la loi sur la liberté de circulation n'étant pas maîtrisées, cela engendre désillusions, déceptions et drames dans le pays d'accueil. Un surplus de complications dont les personnes pourraient bien se passer alors qu'elles sont déjà dans des situations économiques difficiles.

54

C'est le nombre moyen de demandes de consultations par semaine comprenant visites et entretiens téléphoniques.

Collaborations avec les services

Nous informons les personnes sur les cours de français lors des permanences. La demande pour les cours est clairement supérieure à l'offre. Face à cette saturation du réseau, nous avons de moins en moins de solutions. Les inscriptions en cours d'année sont de plus en plus limitées, surtout pour les débutants. Les personnes qui n'ont pas trouvé de place en septembre peinent à en trouver une avant le mois de juin. La situation est encore plus compliquée pour les personnes sans titre de séjour. Celles-ci ont un accès très restreint aux cours de français.

Avec la nouvelle collaboration entre le service Travail, équivalences et formations et Actiris, nous accueillons de nombreux demandeurs d'emploi possédant des diplômes étrangers. Une réorganisation de l'accueil de ce public particulier a dû se faire en collaboration avec le service concerné.

La collaboration avec le projet BAPA continue. Nous comptons systématiser l'identification des primo-arrivants selon les critères, et les orienter vers ce service pour une prise en charge spécifique liée à une arrivée récente et notamment vers le programme d'atelier « citoyenneté et orientation socio-professionnelle ».

Perspectives 2014

Au vu de ces constats, nous n'entrevoyons pas en 2014 de bonnes perspectives pour notre public. Les changements de lois, la diminution des places d'accueil... confortent une politique migratoire restrictive qui continue à fermer les accès au territoire. L'accueil du CIRÉ ressentira très certainement de plein fouet la détresse des personnes en bout de procédure, à la recherche d'une solution miracle qui n'auront plus de choix et de perspectives d'avenir.

Nous continuerons à assurer l'accueil, à informer et/ou orienter les étrangers en difficulté et, à partir de là, à dresser les constats et à les faire remonter vers les experts pour renforcer les revendications politiques du CIRÉ.

La « COM » sous toutes ses formes

Le service « COM » s'occupe des actions de communication, des projets de sensibilisation et des relations avec la presse en lien avec les thématiques et services du CIRÉ. Il gère également le site internet et les publications de l'association.

Coup d'envoi de la campagne Frontexit

Lancée à l'initiative du réseau Migreurop, dont le CIRÉ fait partie, Frontexit est une campagne interassociative et internationale pour le respect des droits humains des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne.

Dès 2012, nous nous sommes investis activement dans la préparation de cette campagne. Notre objectif était de la doter d'outils de communication originaux et efficaces en vue de son lancement officiel le 20 mars 2013 à Bruxelles.

Pour ce faire, nous avons misé sur différentes collaborations. Nous avons confié à une graphiste la tâche de concevoir le logo, l'affiche et la brochure de présentation de la campagne. Un univers visuel que nous avons ensuite adapté pour créer le site www.frontexit.org, ainsi que pour mettre en page le kit pédagogique de la campagne, sa page Facebook, et les différents documents annonçant la conférence de lancement. Nous avons également fait appel à une agence de communication, à une équipe de réalisateurs professionnels et à de courageux figurants bénévoles pour réaliser le « teaser » de la campagne : une vidéo brève et interpellante destinée à donner aux spectateurs l'envie d'en savoir plus. L'idée qui a inspiré le scénario de « L'ennemi » est devenue le slogan de la campagne Frontexit : « L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente ».

20 juin 2013 : « chaque minute, 8 nouveaux réfugiés »

En 2013, le CIRÉ s'est une fois de plus associé à d'autres organisations pour faire du 20 juin, Journée mondiale du réfugié, une occasion de sensibiliser le public à la réalité de l'exil.

Cette année, nous avons choisi de mettre l'accent sur l'impact que peut avoir l'exil sur les familles. Car selon le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), toutes les minutes, 8 personnes à travers le monde sont amenées à fuir la guerre, les persécutions ou les violations des droits de l'Homme. Et parmi ces personnes, près de la moitié sont des enfants.

Pour donner un visage humain à ces chiffres, nos organisations ont rassemblé, avec l'aide de journalistes, les témoignages de 8 réfugiés - parents et enfants - installés en Belgique. Le 20 juin, ces témoignages ont fait l'objet d'une double page centrale dans le journal gratuit Metro, qui passe quotidiennement entre les mains de plus de 800.000 lecteurs.

Cette publication est allée de pair avec la désormais traditionnelle action dans les gares : ce matin-là, dans 27 gares belges, 250 volontaires ont distribué aux navetteurs des bonbons, symboles de l'enfance, accompagnés d'un petit carton les invitant à lire les portraits publiés dans le Metro et sur le site www.journeemondialedurefugie.be.

21kg

C'est la quantité de bonbons distribuée à la gare centrale le 20 juin 2013 avec le message « 1 minute, le temps d'un bonbon... 1 minute pendant laquelle 8 personnes ont dû quitter leur pays ».

Films, sites, brochures et communiqués

Le 22 mars, le film *9ter : une protection juste et humaine ?* était projeté au Parlement fédéral dans le cadre de la matinée de réflexion et d'échanges sur le sujet organisée par le CIRÉ et Medimmigrant. Réalisé par nos deux associations, ce film de 15 minutes reprend des témoignages de personnes gravement malades à qui la protection médicale a été refusée par les autorités, ainsi que des témoignages forts de médecins et d'assistants sociaux.

Quelques mois plus tard, nous nous sommes lancés dans une nouvelle aventure « derrière la caméra » : le tournage, en collaboration avec un réalisateur, d'une vidéo de présentation de la structure d'accueil des demandeurs d'asile coordonnée par le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen. Ce petit film fait partie d'une série d'outils de présentation de l'accueil individuel développés en vue des 15 ans de la structure d'accueil, que nous fêterons en 2014. La série comprend également une brochure et le site www.accueilindividuel.be.

Mais ces expérimentations audio-visuelles n'ont pas empêché le CIRÉ de continuer à produire de nouveaux documents d'information et de sensibilisation, dont les deux mémorandums en vue des élections de 2014, différentes brochures, études et analyses disponibles sur notre site internet. Ainsi que, tout au long de l'année et au fil de l'actualité, une série de communiqués de presse et de cartes blanches.

Le théâtre et le cinéma comme outils de sensibilisation

Il arrive régulièrement que nous soyons contactés par des cinémas ou des théâtres qui nous proposent de participer à des débats ou de faire connaître leur programmation quand elle touche à la question des migrations. Quand nous estimons que cela correspond aux thèmes d'action du CIRÉ, c'est avec plaisir que nous saisissons ces opportunités de mêler culture et sensibilisation.

En 2013, par exemple, le CIRÉ s'est à nouveau associé au Théâtre de Poche, cette fois dans le cadre de la pièce *Orphelins* - un thriller percutant qui abordait, entre autres, les liens qui peuvent exister entre violence urbaine et peur de l'étranger. Nous avons participé à un débat organisé en marge de la pièce, et renseigné le cahier « Vivre ensemble » dans le catalogue d'outils pédagogiques que le Théâtre de Poche met à la disposition des enseignants.

migrations|magazine.BE

Trois nouveaux numéros de *migrations|magazine* ont été diffusés en 2013. Le premier s'intitule « Chroniques de l'Europe forteresse ». En lien avec la campagne Frontexit, il revient sur le contrôle des frontières et la politique migratoire de l'Union européenne. Le deuxième, « Devenir belge : un début ou une fin ? », revient sur les réformes du code de nationalité et ses conséquences. Le troisième intitulé « Le siècle des diasporas » est consacré à ces nouveaux acteurs des migrations. Il propose notamment un portrait des diasporas marocaine, turque et congolaise en Belgique.

Cette année aura vu la refonte complète du site de *migrations|magazine*. Conçu au départ comme un site « vitrine » de la version papier du magazine visant à faire la promotion du dernier numéro paru, ce site s'est très vite avéré insuffisant. Depuis longtemps, il ne reflétait plus le contenu varié du magazine et ne permettait pas d'archiver correctement son contenu. Résultat : le nombre de visite sur notre site était très bas. Il fallait réagir et donner une seconde vie à ces nombreux articles qui restent d'actualité malgré une parution parfois datée. Aujourd'hui, la plateforme web de *migrations|magazine* a été repensée de fond en comble. Elle a été développée de manière à rendre accessible les centaines d'articles (plus de 400!) qui sont désormais disponibles en ligne et qui peuvent être consultés, diffusés et partagés de manière optimale. Le taux de fréquentation du site a aujourd'hui augmenté de façon considérable.

3.004

C'est le nombre de fois qu'a été consulté l'article « 9ter : comment la Belgique filtre ses malades » après 6 mois de mise en ligne sur le nouveau site web, www.migrations-magazine.be.

migrations|magazine en mode « transition »

Indéniablement, l'année 2013 aura été une année charnière pour la préparation de la nouvelle formule de notre magazine qui devrait voir le jour en 2014. Souvenez-vous, en 2012, nous avions procédé à une évaluation qualitative et quantitative de *migrations|magazine*, de son lectorat et de son contenu. Un des points qui avaient été soulignés à l'époque était la diffusion trop confidentielle de notre magazine. Un chantier a été mené sur ce point en 2013 afin de tenter d'y remédier. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait proposer un partenariat à un groupe de presse afin que notre magazine soit diffusé par ce biais-là, quitte à abandonner sa formule « abonnement ».

Nous avons donc frappé à la porte de groupes de presse parmi lesquels IPM-La Libre Belgique qui nous a assez rapidement signifié son intérêt pour le projet et son envie de travailler avec nous sur la réalisation d'un supplément de 16 pages sur les questions migratoires qui serait diffusé tous les deux mois le samedi dans *La Libre Belgique*.

Dans la mesure où il s'agit d'un exercice totalement nouveau pour nous et très différent de la formule initiale de notre magazine, puisqu'ici nous nous donnons les moyens de toucher un public beaucoup plus large que ce que nous faisions auparavant, nous nous sommes lancés fin 2013 dans la réalisation de ce qu'on appelle un numéro « zéro ». Objectif : trouver la bonne formule pour ce nouveau supplément afin qu'il puisse rencontrer le public le plus large possible. Ce qui représente un véritable défi tant sur le fond (articles beaucoup plus courts) que sur la forme (réalisation d'une nouvelle maquette, dessin, chroniques, infographies, cartes, édito). Sans compter le fait que nous avons invité deux partenaires à nous rejoindre dans cette aventure : le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) et le Centre national de coopération au développement (CNCD), pour élargir le point de vue du magazine. Et ils viennent de décider de nous rejoindre dans cette nouvelle formule pour aborder ensemble les thèmes « Migrations », « Intégration », « Interculturalité », « MIC » en abrégé. Rendez-vous en 2014 pour, nous l'espérons, le lancement de cette nouvelle aventure. *migrations|magazine* est mort… Vive MICmag !

Le service « Communication » en activités

Communiqués de presse

- *Dumping social : ne nous trompons pas d'ennemis!*, 25 janvier 2013.
- *Les modifications de la loi sur l'asile garantiront-elles une procédure de qualité?*, 4 février 2013.
- *Deux ans de soulèvements en Syrie: violence continue et crise humanitaire soutenue*, 15 mars 2013.
- *Frontexit : L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente*, 20 mars 2013.
- *9ter : une protection médicale juste et humaine ?*, 22 mars 2013.
- *La réforme de l'aide juridique tourne à la cure d'austérité aveugle - L'accès à la justice rendu plus difficile*, 26 avril 2013.
- *Le gouvernement confirme la liste des pays sûrs : mauvaise pratique et politique hypocrite*, 22 mai 2013.
- *Réforme de l'aide juridique: un débat possible sur les modalités d'application?*, 13 juin 2013.
- *Journée mondiale des réfugiés: des pères, des mères et des enfants en fuite*, 20 juin 2013.
- *Des économies oui, mais pas au détriment du modèle d'accueil individuel*, 30 juillet 2013.
- *Le CIRÉ appelle Maggie De Block au dialogue concernant la situation des Afghans*, 26 septembre 2013.
- *Frontex : surveiller ou sauver des vies ?*, 9 octobre 2013.
- *Expulsion du GESU ce matin : pourquoi maintenant, pourquoi comme ça ?*, 4 novembre 2013.
- *Semaine de solidarité et d'actions avec les Afghans*, 13 novembre 2013.
- *La marche des Afghans*, 19 décembre 2013.

Cartes blanches et opinions

- *Ils sont quand même bien pratiques, ces migrants!*, Lesoir.be, 8 février 2013.
- *Zorah, migrante, deux fois victime de violence*, La Libre Belgique, 8 mars 2013.
- *Familles roms en grande précarité: qui prendra enfin ses responsabilités?*, Lesoir.be, 12 avril 2013.
- *Accueil des demandeurs d'asile: faire des économies, mais pas au détriment de la qualité*, Le Soir, 28 juin 2013.
- *Semira Adamu, 15 ans après*, Le Soir, 20 septembre 2013.
- *Le chômage, c'est la faute aux étrangers?*, RTBF Info, 23 septembre 2013.
- *Sortons les Afghans du "no man's land" actuel*, Le Soir, 4 octobre 2013.
- *Lutte contre les mariages de complaisance: sans cesse renforcée, jamais mesurée*, Lalibre.be, 9 octobre 2013.
- *Pourquoi la Belgique ne protège-t-elle pas plus les Afghans?*, RTBF Info, 5 décembre 2013.

Études

- *Frontexit, manuel de formation*, mars 2013.
- *Migration et marché du travail*, août 2013.
- *Introduction à la problématique rom en Europe*, septembre 2013.
- *Ce sont des personnes, pas des dossiers*, octobre 2013.
- *Les groupes d'épargne collective et solidaire : bilan et perspectives*, novembre 2013.

Analyses

- *Quelle politique d'immigration économique pour la Belgique ?*, avril 2013.
- *L'accueil des demandeurs d'asile dans des structures à petite échelle*, juin 2013.
- *Qu'est-ce que la réinstallation ?*, juin 2013.
- *Migrant(e)s victimes de violences conjugales ou intrafamiliales dans le cadre du regroupement familial*, juin 2013.
- *L'accès au séjour des travailleurs sans-papiers*, juillet 2013.
- *Le retour des demandeurs d'asile originaires de pays en guerre: le cas des Afghans*, octobre 2013.
- *Migrant(e) et victime de violences conjugales. Quels sont mes droits ?*, novembre 2013.
- *Les nouvelles lignes directrices du HCR sur l'Afghanistan et les nouvelles demandes d'asile d'Afghans*, décembre 2013.
- *Mémorandum en vue des élections fédérales et européennes 2014*, décembre 2013.
- *Mémorandum en vue des élections régionales et communautaires 2014*, décembre 2013.
- 12 articles dans « Chroniques de l'Europe Forteresse », *migrations|magazine 9*, hiver 2013.
- 9 articles dans « Devenir Belge: un début ou une fin », *migrations|magazine 10*, été 2013.
- 12 articles dans « Le siècle des diasporas », *migrations|magazine 11*, automne 2013.

Newsletters

- Publication de 7 numéros de la *Newsletter juridique* et du premier numéro de la nouvelle formule de la newsletter générale.

Outils audio-visuels

- Coordination de la conception du teaser de la campagne Frontexit : *L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente*, mars 2013.
- Conception du film : *9ter : une protection médicale juste et humaine ?*, mars 2013.
- Participation à la conception du film : *Les familles migrantes, dites roms, en errance à Bruxelles*, octobre 2013.
- Conception du film : *Présentation de la structure d'accueil*, décembre 2013.

Sites web

- Site web du CIRÉ : www.cire.be
- Site web de *migrations|magazine* : www.migrations-magazine.be
- Site web de la campagne Frontexit : www.frontexit.org
- Site web « Accueil individuel » : www.accueilindividuel.be

Actions de communication

- Participation à l'organisation de l'action de lancement de la campagne Frontexit, 20 mars 2013.
- Action médiatique et distribution de flyers dans les gares à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, 20 juin 2013.
- Participation à l'organisation de l'action « À l'aide juridique ! », mobilisation de la société civile, des syndicats et du monde judiciaire, 13 juin 2013.
- Participation à l'organisation de la « Semaine de solidarité avec les Afghans », 14-20 novembre 2013.

Actions de sensibilisation, interventions, participation à des émissions

Outre les différentes interventions liées à une thématique particulière que vous trouverez dans les pages précédentes, nous avons réalisé les interventions « généralistes » suivantes :

- Participation à l'émission *Quai des Belges*, diffusée le 13 mars 2013.
- Intervention « Migrations : problèmes ou solutions ? », semaine sociale du MOC, Charleroi, 11 avril 2013.
- Intervention « Éléments d'information pour comprendre les migrations », Université du temps libre, Charleroi, 15 avril 2013.
- Participation à l'émission *Backstage*, La Première, août 2013.
- Participation au Magazine #M - Ce que demandent les Afghans, Télé Bruxelles, 24 septembre 2013.
- Intervention sur les migrations suite à la projection du film *L'escale*, 1er octobre 2013.
- Participation à un débat sur les migrations dans le cadre du Festival de cinéma d'Attac, 12 octobre 2013.
- Intervention « Comprendre les migrations », Conseil consultatif de la solidarité internationale, 14 novembre 2013.
- Intervention sur les migrations et les politiques migratoires, Louvain-la-Neuve, 18 novembre 2013.
- Participation au Magazine #M - les « bébés papiers », Télé Bruxelles, 19 novembre 2013.
- Intervention « Comprendre les migrations », École de santé publique, 26 novembre 2013.
- Participation à l'émission « C'est ça l'Europe ? », La Trois - TV5 Monde, 8 décembre 2013.
- Participation à l'émission « Flux et reflux migratoires », Centre laïque de l'audiovisuel, 2013.

Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour la défense du droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)